



# Saint Paul Cap de Joux

[www.saintpaulcapdejoux.com](http://www.saintpaulcapdejoux.com)



Bulletin municipal d'information N°80 - Décembre 2016



L'équipe municipale vous souhaite,  
ainsi qu'à ceux qui vous sont chers,  
Une très Bonne Année 2017 !



### **Mairie de St Paul Cap-de-Joux**

Tél : 05.63.70.60.18 Fax : 05.63.70.50.98

Mail : [mairiesaintpaul@wanadoo.fr](mailto:mairiesaintpaul@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture au public :

Du Lundi au Vendredi de 8 H à 12 H et de 14 H à 18 H



# BULLETIN MUNICIPAL

N° 80

## SOMMAIRE

- Le Mot du Maire.....	1
- La Vie de la Commune.....	<b>2 - 25</b>
- Etat Civil.....	2
- Informations Administratives.....	3 - 16
- Informations Municipales.....	17 - 25
- La Parole aux Associations.....	<b>26 - 47</b>
- Les «Pages Jaunes Locales».....	<b>48 - 51</b>



## **Le mot du Maire**

*En ces périodes de fêtes de fin d'année, le moment est propice pour porter un regard optimiste sur notre environnement, sur notre vie communale.*

*Malgré les difficultés de recruter des bénévoles, la vie associative est toujours efficace ; chacun s'emploie à faire vivre notre village le mieux possible.*

*Malgré la baisse de subventions notre conseil municipal reste motivé et met en œuvre des projets utiles à la vie de nos concitoyens.*

*Malgré le retrait de certains partenaires la vie économique et sociale s'étoffe avec l'arrivée de nouveaux services à la population (médecins, dentiste, etc...)*

*Donc des talents, des compétences nous en possédons beaucoup dans notre commune et nous devons nous en réjouir.*

*Nous ne vivons pas dans un monde de Bisounours mais nous devons ouvrir les yeux sur nos forces. Elles sont nombreuses et solides ; elles reposent sur notre humanité et notre volonté de préserver nos valeurs.*

*Ensemble passons de bonnes fêtes de fin d'année.*

*Meilleurs vœux de santé, de bonheur pour 2017.*

*Votre Maire*

*Laurent VANDENDRIESSCHE*

# La Vie de la Commune



## ETAT CIVIL

### Naissances :

**BOITA Elsiane** née le 19 Novembre 2016 à Toulouse  
Les Negils

*il se peut que la rubrique « naissance » ne soit pas complète. Les naissances d'enfants dont les parents sont domiciliés à St Paul Cap de Joux ne nous sont pas toujours transmises par les Maires du lieu de naissance. De plus l'accord des parents est indispensable pour cette parution.*

### Mariages :

**FEDON Jean-Michel et ARIDJ Dalila**  
Le 06 Août 2016 à PAUL PAUL CAP DE JOUX

**LOIRE Julien et BERRIER Sandrine**  
Le 13 Août 2016 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

### Décès :

**FOURNIER Roland** - 15 Rue Basse - 89 ans  
Décédée le 29 Août 2016 à LAVAUR

**FRAYSSINET Claude** - 3 Rue Pasteur - 68 ans  
Décédée le 31 Août 2016 à Castres

**DAUZATS Roger** - Malpel - 93 ans  
Décédée le 16 septembre 2016 à SERVIÉS

**GEA ANTONIO** - 44 avenue Jacques Desplas - 93 ans  
Décédée le 11 Octobre à SAINT PAUL CAP DE JOUX

**LECOUTEUX Claude Jean-Marie** - Métairie Neuve - 76 ans  
Décédée le 12 Octobre 2016 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

*Cette rubrique est réalisée d'après les informations dont nous disposons.*



# INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

## Carte Nationale d'Identité :

Si votre carte est périmée ou si vous souhaitez la délivrance d'une première carte d'identité, il suffit de vous rendre au secrétariat de la Mairie, muni des pièces suivantes :

- 2 photos d'identité couleurs identiques et récentes (photographe professionnel)
- 1 copie intégrale d'acte de naissance, à demander à la Mairie du lieu de naissance
- 1 justificatif de domicile (facture d'électricité, téléphone, quittance de loyer...)
- la preuve de la nationalité française
- l'ancienne carte pour un renouvellement
- **En cas de renouvellement pour perte ou vol un timbre fiscal de 25 € sera demandé**
- pour les personnes majeures vivant chez leurs parents, une attestation d'hébergement établie par le père ou la mère plus la copie de sa carte d'identité un justificatif de domicile.

Il est obligatoire que le demandeur se présente lui-même à la Mairie pour la prise d'empreinte. Délai moyen de délivrance : 30 jours.

### **La carte nationale d'identité est valide 15 ans depuis le 1er janvier 2014 :**

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

### **L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne :**

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**Pour les cartes d'identité délivrées à partir du 2 janvier 2004, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique.**

### **ATTENTION si vous devez voyager :**

**Malte, la Serbie et la Turquie n'acceptent pas la prolongation de la validité de la carte. Pour les autres pays il est préférable de vous renseigner.**

## Passeport :

**Depuis juin 2009 les demandes de passeports prévues par le décret du 30 décembre 2005 modifié sont reçues par les maires des communes ci-dessous (quel que soit le domicile du demandeur muni des pièces suivantes) :**

- 2 photos d'identité couleur identiques et récentes (photographe professionnel)
- photocopie de la Carte d'Identité - 1 copie intégrale d'acte de naissance
- 1 timbre fiscal à 86 € - 42 € pour les mineurs de 15 à 18 ans - 17 € pour - 15 ans
- 1 justificatif de domicile - la preuve de la nationalité française
- l'ancien passeport, s'il s'agit d'un renouvellement.

<b>Castres</b>	<b>Lundi au vendredi 8h à 12h 15 et 13h 30 à 17h</b>
<b>Graulhet</b>	<b>sur RDV au 05 63 42 85 60 Mardi au vendredi 9h à 11h</b>
<b>Lavaur</b>	<b>Lundi au vendredi 8h à 12h et 14h à 18h Samedi 8h à 12h</b>
<b>Puylaurens</b>	<b>Lundi au vendredi 8h à 11h et 14h à 17h</b>

## RECENSEMENT MILITAIRE



### QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

### POURQUOI ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

### COMMENT ?

**À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE**

Munissez-vous des documents suivants :  
pièce d'identité et livret de famille.

 [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



## INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

- Les jeunes qui auront 18 ans avant le 1<sup>er</sup> Mars 2017
- Les personnes nouvellement domiciliées sur la Commune peuvent demander leur inscription sur la liste électorale jusqu'au 31 Décembre 2016, en se présentant au secrétariat de la Mairie munis de leur livret de famille et/ou, de leur carte d'identité et d'un justificatif de domicile.



	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9H00 — 12h00	Fermé
MARDI	9H00 — 12h00	13h30 — 16h30
MERCREDI	9H00 — 12h00	Fermé
JEUDI	9H00 — 12h00	13h30 — 16h30
VENREDI	9H00 — 12h00	13h30 — 16h30
SAMEDI	9H00 — 12h00	Fermé

## DECHETTERIE DE GUITALENS - L'ALBAREDE :

Téléphone : 05 63 70 99 30



	Matin	Après-midi
Mercredi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00
Vendredi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00
Samedi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00

## DECHETTERIE DE PUYLAURENS :

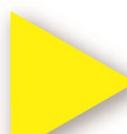
Téléphone : 05 63 59 12 29

	Matin	Après-midi
Mardi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00
Jeudi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00
samedi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00



## Venez retirer votre sac jaune !

La CCLPA met à disposition des habitants qui utilisent les bacs de regroupement des sacs\* pour vous aider à collecter et transporter le tri sélectif. Vous pouvez retirer ces sacs directement à la **Mairie de votre commune.**



*\*Dans la limite des stocks disponibles*

## PERMANENCES

### **Le Conciliateur :**

Mr Jean-Louis SAULIERE 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundi du mois 14 H - 18 H Mairie de Lavaur

RDV : 05 63 83 12 45 // 05 63 83 12 28 // 05 63 83 63 51 // 05 63 83 63 52

### **Défense des Consommateurs : sur rendez-vous**

**AFL (Association Familiale Laïque)**

Tél : 06 33 41 31 04 // 05 63 48 73 07

Mail : [cdafal.81@hotmail.fr](mailto:cdafal.81@hotmail.fr)



T A R N



LE DÉPARTEMENT

**Le Conseiller Départemental :** Le mardi matin de 9 H 30 à 12 H à la mairie sur rendez-vous

### **L'Assistante Sociale :**

Tous les mardis matin à la mairie sur rendez-vous au 05.63.37.68.10

Tél : 05.63.70.63.63 à la permanence

[Département du Tarn - Direction de la Solidarité](#)

### **L'Assistante Sociale de la MSA**

Contact : 05 63 21 61 39



### **Permanence CPAM**

Tél : 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

[AMELI – CPAM du Tarn](#)



### **Permanence ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)**

Les mardi et jeudi de 9 H 00 à 12 H 00 au local de l'association

Tél : 05.63.75.39.57

Mail : [stpaulcapdejoux@fede81.admr.org](mailto:stpaulcapdejoux@fede81.admr.org)



### **Centre des Finances Publiques de ST PAUL CAP DE JOUX**

Tél : 05.63.70.60.30 Fax : 05.63.70.59.87

Mail : [t081033@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t081033@dgfip.finances.gouv.fr)

### **Horaires d'ouverture au public :**

Lundi - Mardi - Jeudi de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 16 H



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES



## **QUELQUES REGLES DU VIVRE ENSEMBLE**

- Les travaux de jardinage (tonte de pelouses notamment) ou de bricolage générant du bruit ne peuvent être effectués que :
  - les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 20h ;
  - Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 20h ;
  - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
- Le brûlage à l'air des « déchets verts » (éléments issus de la tonte de pelouse, taille des haies et arbustes, résidus d'élagage, etc...) est strictement interdit sur l'ensemble du territoire départemental, communes urbaines et rurales comprises. Ces déchets verts sont assimilés en application du code de l'environnement à des « déchets ménagers » ; or, le règlement sanitaire départemental porte interdiction stricte du brûlage à l'air libre des ordures ménagères. Ces déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emportés en déchetterie.
- Les propriétaires ou utilisateurs de terrains sont responsables si le manque d'entretien génère la prolifération d'insectes, de rongeurs, de reptiles, ou entraîne des risques d'incendie.
- Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 26 juillet 1996, France Télécom n'est plus soumise à la servitude d'élagage. Il appartient donc aux propriétaires riverains des lignes de procéder, à leurs frais, à ces travaux d'élagage, surtout lorsque la ligne concernée dessert leur maison d'habitation.

## **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

### **Les usagers ont l'obligation de se raccorder aux égouts.**

Ce raccordement est obligatoire dans le délai de 2 ans à compter de la mise en service du réseau de collecte des eaux usées. Tous les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées au réseau communal sont à la charge exclusive du propriétaire de l'habitation.

### **Pour le bon fonctionnement de notre station d'épuration, il est indispensable de neutraliser les fosses septiques.**

Pour tout renseignement ou travaux sur votre installation, merci de prendre contact avec les services techniques de la mairie au 05.63.70.60.18.

Depuis le 1<sup>o</sup> janvier 1990, la Commune a institué la redevance assainissement pour permettre l'entretien et la rénovation des réseaux et celui de la station d'épuration.

Le montant de cette redevance est de 1 € par m<sup>3</sup> d'eau consommé en 2017.

**Quels travaux déclarer ?**

<b>TRAVAUX</b>	<b>Aucune formalité</b>	<b>Déclaration préalable</b>	<b>Permis de construire</b>
Constructions	Création de surface de plancher ou d'emprise au sol < ou = à 5m <sup>2</sup> et hauteur < ou = 12m	Création de surface de plancher ou d'emprise au sol de + de 5 et jusqu'à 20m <sup>2</sup> et hauteur < ou = 12m Création de surface de plancher et d'emprise au sol < ou = à 5m <sup>2</sup> et hauteur > 12m	Création de surface de plancher ou d'emprise au sol > 20m <sup>2</sup> Création de surface de plancher ou d'emprise au sol de + de 5 et jusqu'à 20m <sup>2</sup> et hauteur > 12m
Clôture & mur	mur de moins de 2m de haut hors ABF - clôtures hors ABF ou nécessaires à l'activité agricole	- tous les murs et clôtures dans le périmètre ABF mur de 2m ou plus de haut hors ABF	
Garage		Jusqu'à 20 m <sup>2</sup>	Au-delà de 20 m <sup>2</sup>
Piscine	Jusqu'à 10 m <sup>2</sup> et couverture jusqu'à 1,80 m de haut	Entre 10 et 100 m <sup>2</sup> et couverture jusqu'à 1,80 m de haut	Plus de 100 m <sup>2</sup> ou couverture supérieure à 1,80 m de haut
Terrasse de plain-pied non couverte	<b>X</b>		
Véranda	Jusqu'à 5 m <sup>2</sup>	Jusqu'à 20 m <sup>2</sup>	Au-delà de 20 m <sup>2</sup>
Abri de jardin	Jusqu'à 5 m <sup>2</sup>	Jusqu'à 20 m <sup>2</sup>	Au-delà de 20 m <sup>2</sup>
Extension	Jusqu'à 5 m <sup>2</sup>	Jusqu'à 20 m <sup>2</sup>	Au-delà de 20 m <sup>2</sup>
Aménagements intérieurs	Création de surface de plancher et d'emprise au sol < ou = 5m <sup>2</sup> sans modification de l'aspect extérieur	Transformation de + de 5m <sup>2</sup> de surface close et couverte non comprise dans la surface de plancher de la construction en un local constituant de la surface de plancher (ex: garage en habitation)	Transformation de + de 20m <sup>2</sup> de surface close et couverte non comprise dans la surface de plancher de la construction en un local constituant de la surface de plancher (ex: garage en habitation)
		Changement de destination sans travaux modifiant les structures porteuses ou la façade	Changement de destination avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade
Création d'ouvertures		<b>X</b>	
Panneaux solaires		<b>X</b>	
Modification de l'aspect extérieur : toutes peintures extérieures (Mur, volets, menuiseries), changement des menuiseries, du type de couverture...		<b>X</b>	
Surélévation	Jusqu'à 5 m <sup>2</sup>	Jusqu'à 20 m <sup>2</sup>	Au-delà de 20 m <sup>2</sup>

# Informations essentielles sur les dispositifs d'aides à la rénovation énergétique de l'habitat



## Les aides du programme Habiter Mieux

- Une subvention ANAH de 35 ou 50% (selon les revenus) d'un plafond de 20 000 € de travaux.
  - Une prime forfaitaire de l'Etat de 2 000 €.
  - Un accompagnement gratuit et personnalisé par un opérateur public indépendant qui réalise l'évaluation thermique du logement et aide le bénéficiaire à établir son projet de travaux, à monter ses dossiers de financement et à suivre la réalisation des travaux.
- Pour en bénéficier, les travaux doivent être réalisés par un professionnel et doivent permettre d'améliorer la performance énergétique du logement d'au moins 25%.
- D'autres aides sont également disponibles pour compléter le plan de financement en fonction de la situation du ménage et des partenariats locaux : primes accordées par certaines collectivités locales, aides des caisses de retraite ou des organismes de prestation sociale.
- Ces aides sont cumulables.

## Les autres aides publiques (cumulables ou non avec les précédentes)

- Le Crédit d'Impôt (CITE), sans conditions de ressources.
  - L'éco-prêt à taux zéro, disponible jusqu'au 31/12/2015 sans conditions de ressources.
  - Un éco chèque de la Région Midi-Pyrénées de 1 500 €, permettant de régler la facture d'un artisan agréé.
  - Les certificats d'Economie d'Énergie (non cumulables avec les aides du programme « Habiter Mieux »).
  - Le taux de TVA à taux réduit de 5.5% pour les travaux de rénovation énergétique.
  - Un PTZ acquisition-amélioration en milieu rural peut financer des travaux (51 communes concernées).
  - Une exonération possible de taxe foncière sur délibération de la commune.
- Chaque une de ces aides peut être accordée sous des conditions particulières liées à la situation des ménages, à l'ancienneté du logement, à la nature des travaux ou à la qualification de l'artisan qui les réalise.

## Bon à savoir

Une température de 19°C dans les pièces principales est suffisante en journée.

Le chauffage représente 70% de la consommation d'énergie. L'isolation est donc l'enjeu numéro un. Une bonne isolation permet en outre de diminuer les nuisances sonores et d'améliorer la qualité de l'air intérieur. Un bâtiment perd de la chaleur plus facilement vers le haut, car la chaleur monte.

La priorité est donc l'isolation de la toiture. Viennent ensuite les murs, les menuiseries puis les planchers, sans compter le remplacement d'une chaudière vétuste.

Baisser la température d'un degré permet de réduire sa facture de 7%.

Laisser les grilles de ventilations délogées permet d'évacuer l'humidité et d'éviter les moisissures. De plus, si elles sont obstruées, cela peut compromettre le bon fonctionnement du chauffage. Une mauvaise ventilation risque donc de dégrader le bâti et/ou d'entraîner une surconsommation du chauffage. Le chauffage d'appoint a une utilisation locale et limitée : il a vocation à chauffer une pièce ou quelques pièces. Il peut signifier un dysfonctionnement ou l'absence d'un chauffage central et se révéler plus onéreux à l'usage.

De bonnes habitudes pour un meilleur confort	
Période de sommeil (22h – 6h)	16°C
Lever (6h – 9h)	19°C
Temps de travail (9h – 17h)	16°C
Soirée (17h – 22h)	19°C

# Fiche contact



**Vous êtes un propriétaire occupant, bailleur, copropriétaire dans le Tarn vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration énergétique dans votre logement ?**

**Sachez que vous pouvez bénéficier de conseils techniques et d'aides publiques pour réaliser votre projet :**

Il vous suffit de renseigner cette fiche et de contacter les organismes ci-dessous pour bénéficier d'un conseil indépendant en toute objectivité et gratuit ainsi que d'un information sur l'ensemble des aides disponibles et les conditions pour en bénéficier.

**Pour évaluer la situation du ménage, posez les questions suivantes :**

- Vous êtes propriétaire occupant\*
- Votre logement est achevé depuis plus de 15 ans
- Vous n'avez pas eu recours à un PTZ (ou PTZ+) au cours des 5 dernières années
- Vos ressources sont inférieures ou égales aux plafonds ci-contre

\* *propriétaires bailleurs, des aides existent également, contactez l'ADIL du Tarn*

Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence *
1	18 332 €
2	26 811 €
3	32 242 €
4	37 669 €
5	43 117 €
Par personne supplémentaire	+ 5 431 €

\* Voir votre fiche d'imposition de l'année N-2 (ou N-1 si le revenu est inférieur)

Pour toute information, munissez-vous de votre dernier avis d'imposition.

**N'hésitez pas à les contacter dès le début de votre projet, afin d'aborder tous les aspects de la rénovation : technique, juridique, financier et fiscal.**

Ces deux organismes tiennent des permanences sur tout le département.

**Pour un diagnostic financier et juridique complet**

**Pour un conseil technique sur l'isolation, le chauffage, la ventilation, l'eau chaude sanitaire et les économies d'énergie**

ou

Si les 4 cases sont cochées, le ménage est éligible Si l'une des cases n'est pas cochée, le ménage est éligible aux autres dispositifs d'aides publiques aux aides du programme « Habiter Mieux »

Adressez cette fiche ou contactez :

 **ADIL DU TARN**  
3 Boulevard Lacombe  
8 1000 ALBI  
05 63 48 73 80 - Fax : 05 63 48 73 81  
adil1@wanadoo.fr  
www.adiltarn.org

Adressez cette fiche ou contactez :

 **Espace Info Energie (EIE)**  
**CAUE du Tarn**  
ALBI  
05 63 60 16 80  
infoenergie@tarn.fr  
www.caue-mp.fr

# TARIFS



Pour les Associations ayant leur siège à St Paul Cap de Joux :

Location gratuite des salles communales, sans remise de caution.

Pour les Associations dont le siège n'est pas à St Paul Cap de Joux et pour les personnes domiciliées sur la Commune :

- Salle des Fêtes** :
- 80 € par jour
  - Option utilisation cuisine : 40 € par jour
  - Option utilisation chauffage : 40 € par jour

**Une caution de 400 €** sera demandée au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public à la prise de possession des locaux. Cette caution sera restituée après l'état des lieux s'il n'y a pas eu de dégradation à la suite de la location, ou encaissée en totalité ou partiellement suivant l'estimation des dégradations faites au local, matériel ou mobilier intérieur et extérieur. Ce constat sera fait par Monsieur le Maire ou son représentant.

**Si la salle n'est pas rendue propre, il vous sera facturé 80 € supplémentaires**

**Salle St Paulaise** : 60 € par jour

**Salle l'Entreptes** : 10 € par jour    **Salle Avenue Laure Monsarrat** : 15 € par jour

**Location de matériel à domicile** :

**Pour les personnes qui habitent la Commune :**

Une convention sera signée avant la date souhaitée de mise à disposition du matériel. Le matériel sera amené et retiré par le personnel municipal au domicile du demandeur suivant les conditions prévues dans la convention.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- 1.00 € la table
- 0.20 € la chaise
- 0.10 € le banc

**Pour les personnes domiciliées hors Commune :**

Une convention sera signée avant la date souhaitée de mise à disposition du matériel. Le matériel sera retiré et ramené à la Mairie par le demandeur.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- 1.50 € la table
- 0.30 € la chaise
- 0.20 € le banc

**Concession au cimetière** :

**Tarif Concessions Cimetière :**

- Concession Temporaire 15 ans 20 € le m<sup>2</sup>
- Concession Trentenaire 40 € le m<sup>2</sup>
- Concession Perpétuelle 80 € le m<sup>2</sup>

**Tarif Dépositaire :**

- Après 6 mois d'occupation 20 €

**Tarif de la case au Columbarium :**

- 30 ans renouvelable 300 €

## Photocopies

	Noir & Blanc	Couleur
<b>Particuliers</b>		
A4 recto	0.30 €	0.40 €
A4 recto/verso – A3 recto	0.50 €	0.60 €
A3 recto verso	0.80 €	0.90 €
<b>Associations</b>		
A4 recto	0.00 €	0.10 €
A4 recto/verso – A3 recto	0.00 €	0.20 €
A3 recto/verso	0.00 €	0.40 €

## CARTES DE TRANSPORT GRATUITS

Pour en bénéficier pièces justificatives à présenter à la Maison du Département de Puylaurens  
(05 63 37 68 10 sur Rendez-vous le Mardi après-midi de 14 H 30 à 17 H 00)

Situation		Documents à apporter
Pour tous		<input checked="" type="checkbox"/> 1 photo d'identité récente et votre ancienne carte
Demandeurs d'emploi (catégorie 1,2,3,6,7,8)	<b>Indemnisés dont les indemnités sont inférieures au montant du SMIC net</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Dernier avis de paiement <u>datant de moins d'un mois</u> <input checked="" type="checkbox"/> Historique de demandeur d'emploi <u>datant de moins de 15 jours</u>
	<b>Non indemnisés</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Avis de situation <u>datant de moins d'un mois.</u>
Bénéficiaire du RSA		<input checked="" type="checkbox"/> Notification nominative (1 seul bénéficiaire) d'ouverture de droits ou de paiements délivrée par la CAF ou la MSA datant de moins de 3 mois

## TRANSPORT A LA DEMANDE

Pour disposer d'un service de transport pour le trajet VIELMUR / LAVAUUR vous pouvez appeler au 05 63 74 35 14 ou le 05 62 18 84 17 la veille avant 18 H.



Contactez-nous par téléphone ou par courriel : [tarnbus@tarn.fr](mailto:tarnbus@tarn.fr)

Site : [www.tarnbus.tarn.fr](http://www.tarnbus.tarn.fr)

**Boutique d'Albi** : 2 place Jean-Jaurès 81000 ALBI - Tél : 05 63 80 57 64

Horaires d'ouverture lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 10h et de 15h30 à 18h30 et le mercredi de 7h30 à 13h30.

**Boutique de Castres** : 1 bis Avenue Charles de Gaulle 81100 CASTRES - Tél : [05 63 51 25 69](tel:0563512569)

[63 51 25 69](tel:0563512569)

## COVOITURAGE

Le Département a élargi son offre de déplacement collectif en invitant les tarnais à partager leur voiture.

Ainsi un site dédié au covoiturage dans le Tarn est désormais consultable sur Internet :

[www.covoiturage.tarn.fr](http://www.covoiturage.tarn.fr)

# Vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage :

## APPELEZ LE 17 OU LE 112

Votre appel peut être déterminant  
pour interpeller les cambrioleurs



Contre les cambriolages,  
ayez les bons réflexes !

### Protégez votre domicile

- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
- Soyez attentifs à vos clés.
- Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.

*Vous êtes un professionnel (commerçant, chef d'entreprise...), vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de vos locaux (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).*

### En cas d'absence

- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité.
- Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « Tranquillité vacances ». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.
- Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

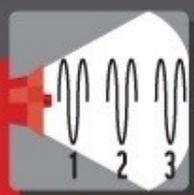
### Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.
- Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie.
- Protégez les traces et les indices afin de préserver les pistes d'enquêtes.
- Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité). Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne : [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)
- Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

Les policiers et les gendarmes sont à votre service,  
demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.

Pour en savoir plus,  
[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

## Savoir réagir à l'alerte



### Le signal national d'alerte

son montant et descendant,  
émis par les sirènes

L'alerte : 3 séquences d'1 minute  
et 41 secondes, séparées  
par un silence

Fin de l'alerte : son continu de 30 secondes

Les essais mensuels : 1 séquence d'1 minute  
et 41 secondes tous les 1<sup>ers</sup> mercredis du mois

### Être acteur de sa sécurité

#### Sachez réagir

- > À quels risques êtes vous exposés ?
- > Reconnaissez-vous le signal national d'alerte ?
- > Connaissez-vous les comportements réflexes de sauvegarde ?
- > Confinement ou évacuation : comment choisir ?

#### Respectez les consignes

Les autorités vous indiqueront comment vous  
mettre en sécurité.



Pour se protéger des risques, il faut les connaître.  
Renseignez-vous en mairie ou en préfecture.

Ou sur :

[www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)  
[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)  
[www.prim.net](http://www.prim.net)

## lors d'une crise majeure

### L'alerte : un danger imminent ou en cours

- > Réagissez immédiatement.
- > Adoptez les comportements réflexes de sauvegarde



#### Mettez-vous en sécurité

Rejoignez sans délai un bâtiment.



#### Tenez-vous informés

Respectez les consignes diffusées sur  
France Bleu, France Info, autres radios  
locales ou France Télévisions.



#### Restez en sécurité

N'allez pas chercher vos enfants  
à l'école, ils y sont protégés par  
leurs enseignants.



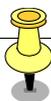
#### Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale



À proximité d'un barrage  
hydraulique, si vous entendez  
le signal national d'alerte  
ou le signal spécifique « corne  
de brume », rejoignez sans délai  
un lieu en hauteur.



Être citoyen, c'est agir.  
Vous aussi, soyez prêts.



# FLASH INFO



# DASRI

Déchets d'activités de soins à risques infectieux

## UN NOUVEAU DISPOSITIF NATIONAL

### NOUVEAU

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, seules les pharmacies seront habilitées à distribuer des boîtes DASTRI gratuitement aux patients en auto-traitement, sur présentation d'une ordonnance médicale.

Ces boîtes ne seront plus disponibles en déchèterie ou dans vos points de collecte habituels.



OÙ SE PROCURER UNE BOÎTE DASTRI ?  
en pharmacie uniquement

### MODE D'EMPLOI

Déposez la partie piquante ou tranchante de l'instrument de soin usagé (aiguille, lancette...) dans la boîte DASTRI.

Une fois pleine, apportez votre boîte chez l'un des pharmaciens point de collecte près de chez vous. Une nouvelle boîte vous sera alors remise en échange, en toute confidentialité.

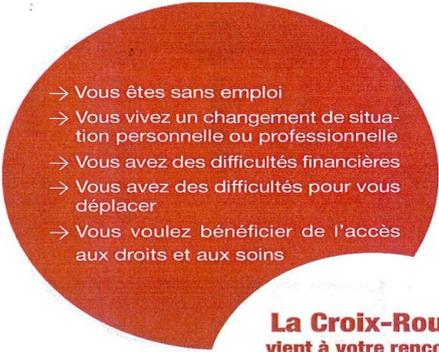
Les déchèteries Trifyl acceptent ces boîtes pleines mais ne délivrent plus de boîtes vides en échange.

Pour connaître le lieu d'apport le plus proche de votre domicile, connectez-vous sur <http://nous-collectons.dastri.fr/> ou téléphonez au n° 09 72 47 82 08.

## Vous rencontrez des difficultés ?

# AUTABUS

près de chez vous



- Vous êtes sans emploi
- Vous vivez un changement de situation personnelle ou professionnelle
- Vous avez des difficultés financières
- Vous avez des difficultés pour vous déplacer
- Vous voulez bénéficier de l'accès aux droits et aux soins

**La Croix-Rouge** vient à votre rencontre et vous propose un premier accueil sans engagement de votre part afin de faire le point sur votre situation

**Comment bénéficier de l'aide ?**

En vous adressant à :

- la **Maison du Conseil général**  
53, Av. de Castres  
à Puy-laurens  
tél. : 05 63 37 68 10
- directement auprès des **bénévoles de l'Autabus** lors de son passage sur l'une des communes concernées
- auprès de votre **mairie**

**AUTABUS**  
un véhicule itinérant  
qui se déplace sur votre territoire

Un projet conçu et réalisé par le Conseil général du Tarn [Maison du Conseil général de Puy-laurens] et la Croix-Rouge française

En partenariat avec : • chantier d'insertion de la Landelle • des communes • Familles Rurales • des associations du territoire...

Dans l'Autabus vous trouverez

- un accueil convivial
- une aide alimentaire
- une écoute
- une orientation
- un accompagnement personnalisé ou collectif

Les engagements de la Croix-Rouge :

- Discrétion • Disponibilité • Convivialité

### Planning mensuel, horaires et lieux de stationnement

- **Blan** : 1<sup>er</sup> jeudi de 13h30 à 16h30  
parking de la mairie
- **Cuq-Toulza** : 4<sup>e</sup> jeudi de 13h30 à 16h30  
place Paul Ramadier
- **Damiatte** : 1<sup>er</sup> vendredi de 13h30 à 16h30  
3<sup>e</sup> vendredi de 10h à 12h  
terrain de sport
- **Fiac** : 2<sup>e</sup> vendredi de 10h à 12h  
place du four
- **Guitalens-Lalbarède** : 3<sup>e</sup> vendredi de 13h30 à 16h25  
parking Communautés de Communes Pays d'Agout et Lautrecois
- **Puy-laurens** : 1<sup>er</sup>, jeudi de 9h45 à 12h  
3<sup>e</sup> jeudi de 13h20 à 16h30  
4<sup>e</sup> jeudi de 9h45 à 12h  
parking sous la salle des fêtes
- **Sémalens** : 2<sup>e</sup> vendredi de 13h30 à 16h30  
rue des promenades (coté mairie)
- **Sorèze** : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi de 13h30 à 16h30  
rue du 19 mars 1962 (derrière le jardin public)
- **Soual** : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi de 10h à 12h  
placade la mairie  
(à gauche en venant de l'avenue des Pyrénées)
- **Vielmur** : 1<sup>er</sup> vendredi de 10h à 12h  
place de l'Abbaye

FERMETURE : du 5 août au 31 août  
et du 28 octobre au 2 novembre

<b>115</b>	<b>Urgence européen</b>
<b>15</b>	<b>SAMU</b>
<b>18</b>	<b>Pompiers</b>
<b>17</b>	<b>Gendarmerie</b>

Les numéros d'urgence à connaître

Mairie: **05 63 70 60 18**  
**mairiesaintpaul@wanadoo.fr**

Alerte sur la commune:

En cas d'incident majeure, l'alerte est donnée par:

- Sirène communale
- Véhicule équipé d'un mégaphone
- Téléphone
- Panneaux à messages variables
- Porte à porte
- Sono mairie

## RAPPELS PRATIQUES

### Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre.

Pour être indemnisé au titre de catastrophe naturelle, il faut:

- Que le biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance
- Que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

### La canicule

- Il fait très chaud (au moins 36° le jour)
- La température ne descend pas la nuit (minimum 21°)
- Le phénomène dure depuis plusieurs jours (au moins 3 jours consécutifs)

### Comment réagir?

- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le 15 si une personne est victime d'un malaise



Commune de

# Saint-Paul Cap de Joux

\*\*\*

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Chers administrés,

La sécurité des habitants de Saint-Paul Cap de Joux fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer des consignes de sécurité pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune.

Après consultation et approbation des services de l'Etat quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la **conserv**er précieusement. En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer ces situations. La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Le maire: Laurent Vandendriessche

# LES BONS REFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

## Risque majeur: Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générale suivantes

DANS TOUS LES CAS	AVANT	PENDANT	APRES
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Ne pas s'engager sur une route inondée</li> <li>-Respecter les déviations mises en place</li> <li>-Fermer les ouvertures</li> <li>-Couper le gaz et l'électricité</li> <li>-Evacuer sur préconisation des autorités ou des secours</li> <li>- Se réfugier sur un point haut (étage, colonne...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les déplacements; dans la mesure du possible, rester chez soi</li> <li>-Ne pas s'abriter sous un arbre</li> <li>-Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol</li> <li>-Ne pas intervenir sur une toiture</li> <li>-Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone</li> <li>-Respecter les déviations mises en place</li> </ul>	<p>Se conformer immédiatement aux consignes reçues: évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ecouter la radio (France Info, France Inter, Sud Radio, 100%...)</b> pour information sur l'évolution de la situation</li> <li>• <b>Ne pas téléphoner</b> sauf cas de nécessité vitale pour libérer les lignes pour les secours</li> </ul>	<p><b>Risque industriel-Transport de matière dangereuse-Nuage toxique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Se conformer aux consignes données par les autorités: évacuation ou confinement</li> <li>-Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle</li> <li>-Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent; dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche</li> <li>-Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations</li> <li>-Couper la ventilation et la climatisation</li> </ul>
<p><b>Inondations - Crues</b></p>	<p><b>Tempêtes - Vent violent</b></p>	<p><b>Chutes de neige</b></p>	

## CONSIGNES SPECIFIQUES

### Evacuation

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de première nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas se conformer aux consignes reçues et se rendre dans les lieux publics prévus par la mairie.

### Confinement

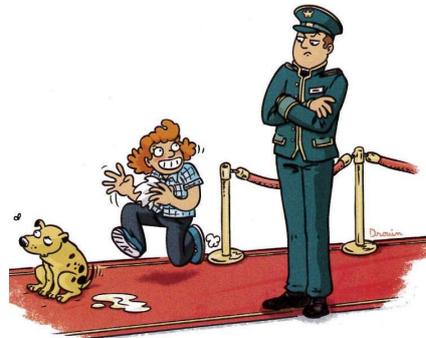
- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer les portes et fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

**n°1:** Si tous les maîtres laissaient leurs chiens faire leurs besoins n'importe où, imagine la ville ! On salirait nos chaussures tout le temps. Sans compter les odeurs et les microbes... Pourtant, il faut bien que ton animal se soulage. Surtout que pour les chiens, le caca et le pipi ne sentent pas mauvais : ils révèlent un tas d'informations palpitantes sur les autres chiens et servent à marquer le territoire...



**n°2:** Chouette, c'est l'heure de la promenade ! Choisis pour ton chien un endroit calme avec un peu de verdure. Quand tu sens qu'il a envie de faire ses besoins, tire sur sa laisse pour l'orienter dans le **caniveau**. Félicite-le à chaque fois qu'il fait bien où il faut, ça marche mieux que de le gronder s'il fait des bêtises !

**n°3:** Aïe ! Malgré toute ton attention, ton chien a fait pipi dans un magasin, ou caca en plein milieu du trottoir. Pas de panique ! Présente tes **excuses** aux gens autour de toi, et montre ta bonne volonté en nettoyant les saletés ! Si tu n'as rien sur toi pour le faire, demande gentiment de l'aide à un commerçant. Car si tu t'enfuis, tu risques **une amende**



## Le chien du voisin aboie la nuit



Les aboiements qui ont lieu la nuit sont assimilés à du tapage nocturne (article R623-2 du code pénal), il vous suffit de vous adresser au commissariat ou à la gendarmerie qui peut verbaliser, ou en transmettant un procès-verbal au Procureur de la République. Dans le cadre d'un procès verbal, l'amende peut atteindre un maximum de 450 €.

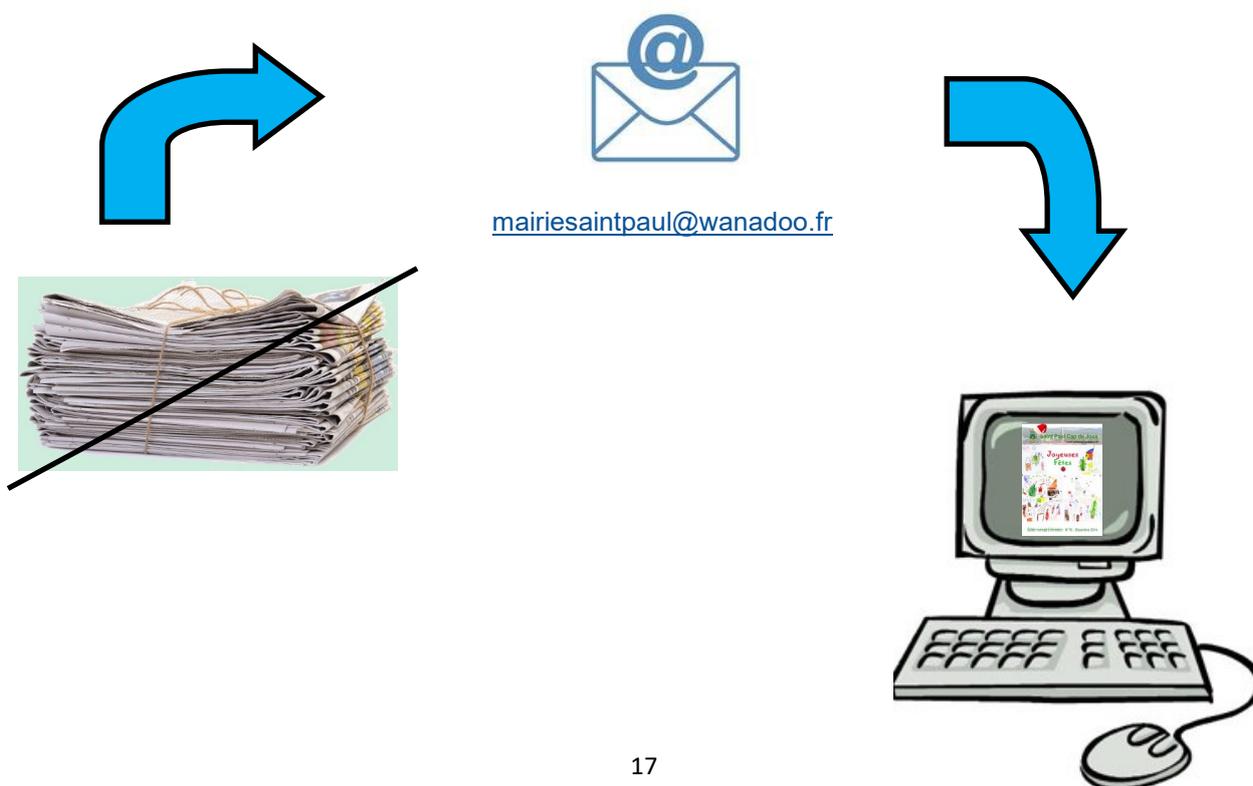
## Nouvelle législation bruit voisinage

En effet, depuis le 12 février 2012, il existe désormais une amende forfaitaire de 68€ pour certains troubles du voisinage (bruits, tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité et les bruits particuliers qui portent atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé publique). Cela signifie qu'il n'y a plus besoin d'attendre la décision du juge. Cette amende, à l'instar des contraventions au code de la route, est infligée par les forces de l'ordre après constatation du problème. Le voisin bruyant devra alors s'acquitter d'une amende de 68 € dans les 45 jours suivants, sinon l'amende sera majorée à 180 €.



# INFORMATIONS MUNICIPALES

Toujours soucieux de respecter l'environnement et de réaliser des économies, nous proposons à ceux qui le souhaitent de recevoir le bulletin municipal par mail. Il suffit d'en faire la demande à la Mairie et donner votre adresse mail.



# TRAVAUX 2016

Le programme de travaux 2016 voté lors du budget par le conseil municipal se situait financièrement à 146 000 Euros.

Pour mémoire :

1. L'installation du médecin : la transformation du logement de gendarme en cabinet médical se termine.
2. L'isolation du plafond de la saint Paulaise et de la salle des fêtes ont été réalisés dans le 1er Semestre.
3. La réfection de la cour d'école a été faite pendant les périodes de vacances scolaires.
4. L'accessibilité de la mairie (sas d'entrée et changement du sens d'ouverture des portes intérieures) est finie.
5. L'amélioration du réseau d'eau route de Prades et avenue du Relai est opérationnelle.
6. Les travaux de voirie sont en cours de réalisation.



Notre programme prioritaire a été totalement réalisé ; nous avons dû ajouter l'évacuation des boues du lagunage ; en fonction depuis 20 ans il était nécessaire de procéder à cette opération pour maintenir la qualité de notre réseau assainissement.

## Vente de terrain

Sollicité par un riverain la mairie cèdera 700 m<sup>2</sup> de terrain route de Magrin au lieu dit «Jardin de laure» au prix de 35 €uros le m<sup>2</sup>.

## L'Eau de la Montagne Noire arrive

Certains pensent que ce projet est comme la célèbre Arlésienne d'Alphonse Daudet : on en parle, on en parle, on en parle mais jamais elle n'apparaît ; et bien non!! Cette fois c'est une réalité, les travaux ont commencé début septembre et se termineront fin mars ; ces conduites ne pouvant rester vides, dès le mois d'avril après les essais techniques et sanitaires **L'EAU DE LA MONTAGNE NOIRE APPROVISIONNERA NOTRE RESEAU.**

Merci à tous ceux qui ont participé à cette réalisation ; Michel Algans en tout premier car il soutenait ce projet dès l'année 1985.

Un petit complément d'information de la part du syndicat de l'eau de Vielmur Saint Paul : route de Prades, nous avons fait remplacer le transformateur qui contenait du PYRALENE par un matériel moins dangereux.



## Renégociation prêt Crédit Agricole

Dans le souci d'une gestion de nos dépenses communales au plus juste de nos intérêts, nous avons demandé un réaménagement du taux de notre prêt.

Les taux d'intérêt étant historiquement bas, il était urgent de profiter de l'occasion car ceux-ci ne peuvent que repartir à la hausse dans des temps plus ou moins proches. De fait, d'un taux à 3,15 %, ce qui était déjà correct, nous sommes passés à un taux de 1,60 %, ce qui représente une économie mensuelle de 650 € et, sur la durée restante de notre crédit, une économie totale de 156 000 € qui nous conforte dans l'idée qu'il faut être prudent et vertueux dans la gestion des deniers publics.

## Cession du véhicule de marque IVECO

Le véhicule IVECO nécessitant de nombreuses réparations occasionnées par sa vétusté a été vendu pour un montant de 1500 €.

## Le chat pose problème ?

En effet, trop c'est trop.

C'est le cas dans la rue de Bitche et de la côte du Moulin au vu de la pétition qui nous est parvenue.

Un début de solution a été mis en place en 2016 par la mairie, avec la participation de « L'école du chat », association oeuvrant pour la régulation de la population féline errante. Un bon nombre de ces animaux ont fait l'objet de traitements et de stérilisation. Coût de l'opération : 700 €.

2017 verra la dotation de cette opération maintenue et augmentée. Que faire de plus en dehors de cette solution encadrée et réglementée ? Sinon faire appel au civisme des propriétaires ayant ces charmantes petites bêtes à se responsabiliser davantage en gérant au mieux tout ce petit monde pour le bien de tous.

## L'avenir passe par St Paul

IRVE, c'est quoi ? l'implantation de bornes de charge pour Véhicules Electriques et hybrides.

Dans le cadre du déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, notre commune fait partie du schéma d'implantation permettant le mode de déplacement de véhicules plus respectueux de l'environnement.

Ce projet est porté par le SDET (Syndicat Départemental d'Energie du Tarn). Celui-ci, après appel d'offre, a été confié à Bouygues Energie Service pour un lot global comprenant :

- La supervision,
- La fourniture,
- La pose,
- L'installation,
- La maintenance
- Et la mise en service des bornes de recharge.



Le choix du matériel tient compte des nombreux critères du livre vert et permet, à partir d'un seul point de comptage électrique sur le domaine public, d'alimenter deux séries de deux prises, et donc d'équiper deux places contiguës de stationnement-recharge.

Le coût pour la Régie Electrique après transfert de compétence sera de 500 €/an. Ce tarif sera dégressif au fil des ans.

Ces bornes permettront aux utilisateurs de ces véhicules de faire un arrêt dans notre village le temps d'une recharge sur la place à côté des gradins.

## Vernissage de l'exposition à l'école.

Les élèves du groupe scolaire ont accueilli l'artiste Marie Sirgue. Outre la résidence artistique, c'est un véritable échange qui s'est déroulé entre la créatrice et les élèves, ces derniers étant invités à s'exprimer par le biais de la création. L'AFIAC propose des interventions dans les établissements scolaires du département. Chaque année une résidence d'artistes a lieu dans une des écoles rurales du réseau du Val d'Agout. L'idée est de créer un lien, de mettre en place des projets culturels liant associations locales, élèves, enseignants et familles.

Le jeudi 3 novembre les familles ont pu découvrir le travail des élèves lors du vernissage de cette exposition.



## Départ à la retraite

Deux de nos employés nous ont quitté en août et novembre 2016 : Bahia Djemaï au service de la mairie depuis septembre 2001 et Gérard Pinel depuis juin 2013.

Nous leur souhaitons une excellente retraite bien méritée.

## Recherche de canapés

La mairie recherche des canapés pour renouveler le mobilier de nos jeunes de l'Entrepotes.

Nous remercions vivement les quatre donateurs. Notre quête n'est pas terminée et si vous avez quelques canapés en bon état ils seront les bienvenus.

## Animations culturelles

Dans le cadre du budget culture, la Mairie a participé à deux animations culturelles :

Un concert gratuit pour tous fin août à Sainte Cécile de Plane Sylve du groupe de jazz « a cup of swing » qu'une centaine de personne a pu apprécier grâce à la très bonne acoustique de la chapelle. Les musiciens ont pu rencontrer leur public après le concert autour de la buvette par une belle nuit d'été...



Une subvention de 1000 € a permis à Marie SIRGUE, Artiste de l'AFIAC, d'être présente à l'école de Saint Paul. La commune a également pris en charge l'animation du vernissage de l'exposition avec l'animateur Gerry CARTER et un groupe musical.

## **Présence Médicale**

Nous en avons beaucoup parlé lors des précédents bulletins mais une modification interviendra dans les prochains mois.

Pour mémoire, le docteur DOUARA (dentiste) a ouvert son cabinet à la place de M. GAILLARD 3 rue Marguerite de Corneilhan ; le docteur MAISONNEUVE généraliste ouvrira les consultations, le 26 Décembre place du Foirail.

Une première surprise : Mme PLANCHAT, sophrologue a décidé de s'installer à Saint Paul Cap Joux et a ouvert ses consultations début novembre à Borio Blanco Route de Magrin.

Une deuxième surprise vient compléter ces arrivées : un deuxième médecin s'installera avec le docteur MAISONNEUVE dès le printemps prochain; pour cela il faut bâtir une extension du cabinet médical existant ; cette collaboration leur permettra de partager une partie de leurs activités.

Dire que nous sommes ravis est une expression trop faible ; l'offre médicale sur notre commune s'étoffe ; les besoins sont couverts par de nouveaux praticiens : nous leur souhaitons une bonne installation et de bonnes et heureuses carrières sur notre territoire.

## **Des nouvelles de la CCLPA**

### **Urbanisme**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, la CCLPA a créé un service instructeur pour les autorisations du droit du sol (travaux et permis de construire). Ce service fonctionne bien mais le nombre de dossiers étant important et en augmentation, il est difficile de respecter les délais. Désormais, les communes réalisent les consultations prévues au code de l'urbanisme. Pour mémoire quand les services de l'Etat instruisaient les dossiers, ce service était gratuit. Désormais, les communes paieront la moitié du coût du service et la CCLPA financera l'autre moitié.

### **Transfert des zones d'activités**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, conformément à la loi NOTRe, toutes les zones d'activités économiques seront transférées à la CCLPA. Les recettes fiscales seront donc automatiquement transférées à la CCLPA qui doit prendre en charge l'entretien.

### **Mise à disposition des locaux pour L'ALSH**

Suite à la fusion des communautés de communes du Laurécois et du Pays d'Agout, la CCLPA exerce la compétence de l'ALSH (association de loisirs sans hébergement). La mise à disposition des locaux se fera entre la commune de Saint Paul et la CCLPA.

Enfin, la CCLPA prendra en charge les dépenses associées à cette compétence (chauffage, électricité, entretien...) supportées par la commune jusqu'à présent.

## Divers

Le service « tourisme » de la CCLPA a élaboré une plaquette ludique sur Saint Paul Cap de Joux à destination des enfants.

## Changement de nom de la traverse de SAINT PAUL CAP DE JOUX

Courant 2017, la traverse de Saint Paul notamment l'avenue Philippe Pinel, la Rue Jeanne d'Arc, la Rue de Strasbourg et l'avenue de Castres, changent de nom pour devenir **Avenue PIERRE FABRE**, capitaine d'industrie à la tête du 2<sup>ème</sup> groupe français pharmaceutique.

La Place de l'Hôtel de Ville portera le nom de Place Philippe Pinel. Ce personnage initiateur de la psychiatrie moderne né à Jonquières dans la famille de ses grands-parents maternels alors que la famille Pinel était une ancienne famille Saint Paulaise, le père étant médecin sur la commune.

## Telethon 2016

Grâce à votre implication, de nombreuses animations ont égayé la vie de nos deux villages, du 26 novembre au 4 décembre 2016.

Votre participation a permis de collecter 4323 € qui ont été reversés à l'AFM.

Félicitations et Merci à tous.

### *Une jeune SAINT-PAULAISE à l'honneur*

*Sophia Djeniah jeune infirmière chez les sapeurs pompiers de Haute-Garonne a décidé de rejoindre une mission humanitaire de l'ONG « LA CHAINE DE L'ESPOIR » à Mossoul en IRAK. Dans le dispensaire ou elle travaille, tous les jours elle côtoie les horreurs de la guerre et ses effets dévastateurs sur les enfants notamment, les moyens manquent cruellement, si vous désirez faire un don « [www.lachainedelespoir](http://www.lachainedelespoir) ».*



# INFOS PLUi

## LA PAROLE EST A VOUS

### Le Registre de consultation de la démarche Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)



Un registre de consultation a été remis en date du 28 juillet 2016 à la Mairie. Celui-ci est à votre disposition pendant toute la durée d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Votre parole est essentielle à l'élaboration de ce document. C'est pourquoi nous vous proposons dès à présent et tout au long de sa construction **de participer avec nous à l'écriture de l'avenir de notre territoire**, en mettant à votre disposition des registres de concertation (à l'accueil des Mairies de l'intercommunalité et des services administratifs de la Communauté de Communes à Serviès).

Ce registre est pour vous l'occasion **de donner votre avis** et de faire part de **vos observations** concernant votre environnement quotidien, **vos attentes et vos souhaits** pour le territoire et les **perspectives d'avenir que vous imaginez**, pour permettre un développement équilibré et en adéquation avec **vos envies et vos besoins**.

Les informations déposées dans ce registre **seront prises en compte au moment d'effectuer des choix**, mais en aucun cas, et sous aucun prétexte, un projet particulier ne pourra entraver l'intérêt général. **Construisons un document à votre image dans l'intérêt de tous !**

#### Contacts :

#### Registres disponibles :

- en mairies aux horaires habituels
- aux services administratifs de la CCLPA à Serviès (du lundi au vendredi de 9h-12h et 14h-17h)

Chargée de mission PLUi, Camille HABER, 05 63 70 52 67

Site internet : [cclpa.fr](http://cclpa.fr) rubrique Urbanisme

Dans le cadre de sa concertation avec le public, **une première série de réunions publiques** est prévue sur l'ensemble du territoire de la CCLPA pour vous informer de la **démarche du PLUi**. Vous pouvez à votre convenance venir sur l'une des 4 réunions quelque soit votre commune de résidence.

**Une réunion publique aura lieu le  
Jeudi 2 mars 2017  
salle des fêtes de SAINT PAUL CAP DE JOUX.**

## Un nouveau site pour la commune

[www.saintpaulcapdejoux.com](http://www.saintpaulcapdejoux.com)



En ligne depuis septembre, cet outil vous donnera accès à une multitude de renseignements au travers de ses nombreuses rubriques :

La rubrique **Découvrir la commune** vous raconte son histoire, vous présente son patrimoine ainsi que les grands personnages qui ont marqué St Paul.

La rubrique **Mairie** vous donne accès à tous les services municipaux, les démarches administratives à effectuer et vous dirige sur tous les sites et les services via des liens préétablis afin de pouvoir répondre à la majorité de vos questions.

La rubrique **vie associative** vous présente toutes les associations et festivités qui dynamisent notre village.

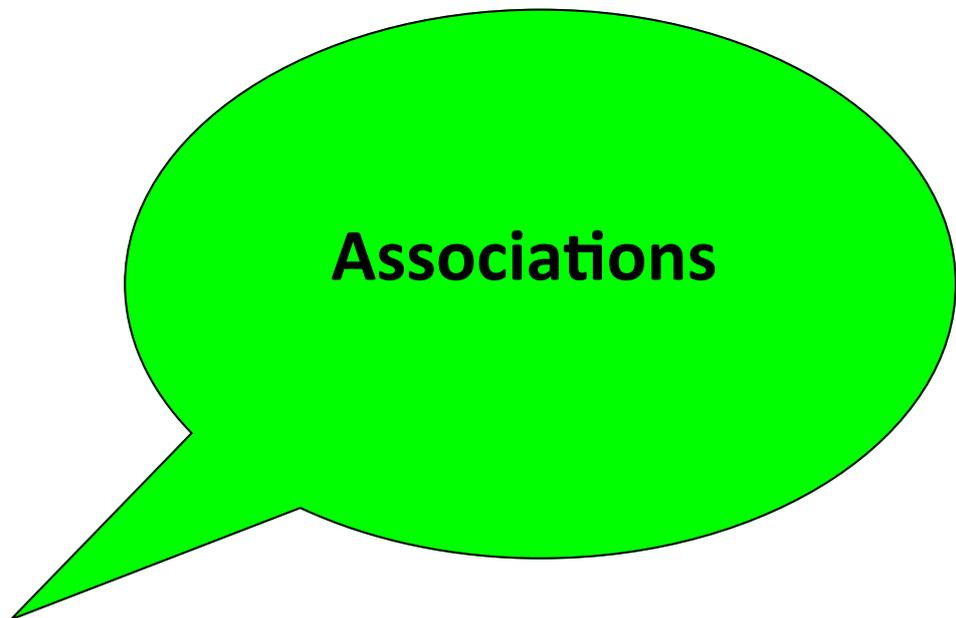
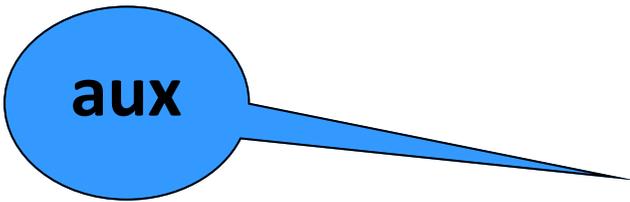
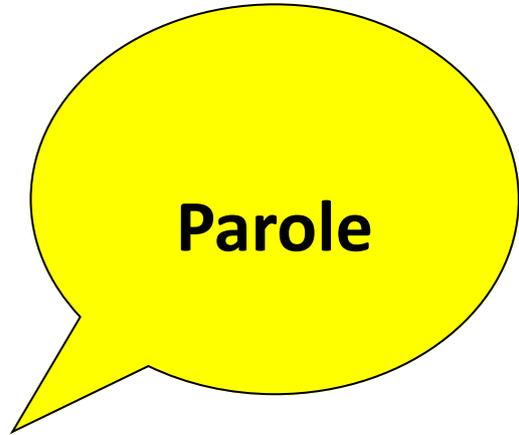
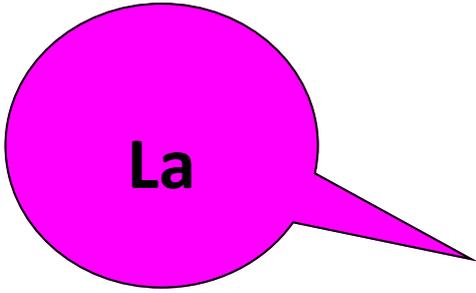
La rubrique **vie économique**, riche de ses nombreux commerces, artisans, services et entreprises sans oublier notre agriculture vous présente tous ses acteurs.

Les comptes rendus des conseils municipaux, les activités de la vie associative ou les menus scolaires sont publiés dans la rubrique **vie locale**.

La page **actualité** vous donne l'information du moment, le prochain loto, une activité associative dans les jours à venir ou un arrêté municipal.

La municipalité a fait le choix de ne pas utiliser les réseaux sociaux. Toutefois, la rubrique **contact** vous permet de communiquer avec la mairie. Nous attendons votre avis et des propositions d'articles.

De nombreuses autres informations complètent ce site que vous découvrirez facilement en navigant au travers de ses nombreuses pages.





## **ADMR de ST Paul, Damiatte, Fiac, Magrin, Massac-Séran, Prades, Pratviel, Teyssode, Viterbe.**

**L'ADMR est un service pour tous** : célibataires, couples, familles, retraités à la recherche d'une meilleure qualité de vie.

*Familles fragilisées : accident, décès, maladie, enfants en situation précaire.*

*Famille nombreuses, grossesse, naissance.*

*Personnes âgées fragilisées.*

*L'association AMDR de Saint-Paul-Cap-de-Joux est gérée par une équipe de bénévoles dynamiques, accompagnée d'une assistante technique fédérale. Certains s'occupent de la comptabilité, d'autres du montage des dossiers de demandes de prises en charge, ou de la gestion du personnel.*

*Dans le cadre du suivi de la démarche qualité, des bénévoles rencontrent les personnes aidées à leur domicile. Le nombre de bénéficiaires étant de plus en plus grand, notre équipe n'arrive plus à faire face à cet impératif.*

**Si vous aimez le contact avec le public et souhaitez donner un peu de votre temps, venez rejoindre notre association.**

*Cette année deux salariées ont fait valoir leur droit à la retraite : Françoise RAYNAUD et Jacqueline SCIÉ. Nous leur souhaitons une longue et heureuse retraite.*



### Quelques rappels :

*La saison des vacances arrive, merci de salarier.*

*lendriers de la solidarité  
l'accueil réservé à nos*

**Notre loto annuel aura lieu dans la salle des fêtes de St Paul le *Dimanche 8 Janvier 2017*, à *14 h 30*. Nous vous espérons nombreux.**

*Permanences assurées au local les mardis et jeudis de 9 heures à 12 heures.*

*Téléphone : 05.63.75.39.57*

# Des nouvelles d'INICI

## La vie aux Jardins Partagés du Pays d'Agout. En route pour 2017...

Depuis son ouverture en 2011, l'activité des jardins est en perpétuel renouvellement. Chaque année, telle la nature qui s'épanouit au printemps, les équipes de jardiniers reprennent le chemin du jardin pour une nouvelle saison laborieuse et plaisante. Le projet prévoyait une vie de jardin partagée en plusieurs éléments qui se sont construits au fil des ans :

### Les jardins individuels :

- De Damiatte, St Paul ou d'ailleurs ce sont une dizaine de jardinières ou jardiniers qui s'affairent à la conduite de leur jardin pour produire légumes ou fleurs. Travail du sol, semis, arrosage, désherbage, récolte, chacun conduit à sa façon, selon ses goûts et ses possibilités.



### Le jardin collectif et solidaire :

- Conduit par une équipe de volontaires, jardiniers chez eux ou au jardin partagé, ils cultivent pommes de terre, artichauts ou courges pour les partager et faire la fête de la courge. La parcelle est agrémentée de fleurs et de fruits rouges pour le plaisir.



### Le jardin des enfants :

- Avec la participation de l'école, de l'Alae et même des Assistantes Maternelles, c'est un plaisir d'accompagner ce petit monde dans la découverte de la vie des plantes, pour l'apprentissage des savoirs et le plaisir des yeux ou des papilles.



**Bienvenue aux jardins partagés, pour 2017 :**

*Vous aimeriez cultiver des légumes, des fleurs ou participer au jardin collectif, n'hésitez pas à franchir le portail et venez jardiner avec nous !*

Des parcelles seront disponibles,  
contact auprès de :

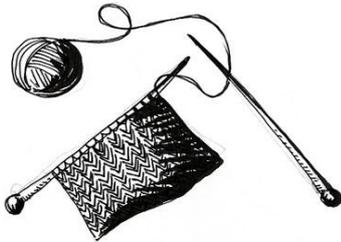
**Yves 06.33.50.53.56 Damiatte**  
**Michel 06.21.70.58.41 St Paul**



## Et à **PAUSE CAFE ? ? ?**

Quoi de neuf le jeudi matin de 9h30 à 11h30 à la Saint Paulaise ?

### **2 ATELIERS**



Pour débiter  
ou  
Pour approfondir



Traitement  
de texte

Photos

Recherche Internet

*Différents points de tricots*

*Conseils*

*Suivi d'ouvrages*

**Atelier tricot et atelier informatique vous attendent tous les jeudis  
à partir du 5 janvier 2017  
de 10h à 11h30 à la Saint Paulaise**

*Apportez votre matériel, laine, aiguilles ou ordinateur selon vos besoins !*

*Aides personnalisées, à chacun son rythme !*

*Pour tout renseignement Gisèle 06 72 65 00 73*

## **ET EN BREF A INICI**

### **Fête de la Musique**

Excellente participation des talents locaux de jeunes prodiges.  
Chanteurs et musiciens, annoncez-vous dès maintenant pour 2017



### **Pressage des pommes**

*Près de 6 tonnes transformées en délicieux jus pour le plaisir de plus de 60 personnes et familles.*

### **Fête de la courge**

*Belle participation des enfants et adultes !  
La recette de 580 € et les courges restantes, accompagnent des personnes pour leur hébergement ou leur nourriture.*



## Comité des fêtes

*Chers amis,*

*La bande du comité des fêtes souhaite remercier l'ensemble des villageois et des commerçants qui contribuent chaque année à faire vivre notre beau village autour de nos nombreuses manifestations.*

*Nous tenons à remercier tout particulièrement notre député Mme GOURJADE pour sa présence lors de notre assemblée générale du 18 novembre dernier ainsi que les membres de la mairie pour les aides apportées tout le long de l'année.*

*Un petit bilan des festivités 2016 qui une fois encore ont été une réussite. Chaque année nous nous efforçons à maintenir quatre jours de fête afin de satisfaire l'ensemble de nos générations.*



*Une fête qui s'est déroulée dans un esprit familial et convivial permettant au plus grand et au plus petit de passer de bons moments. Notre « traditionnel » gigot d'agneau à la broche a accueilli en 2016 plus de 200 personnes ; nous espérons être aussi nombreux pour les années à venir. Une finale de l'Euro 2016 qui malgré notre défaite a su réunir devant l'écran géant plus de 700 spectateurs sur la place du village. Notre habituel feu d'artifice ainsi que nos majorettes ont su nous offrir un joli spectacle.*

*Notre marché nocturne du mois d'août a accueilli les producteurs des environs afin de vous proposer un repas « terroir » à déguster entre amis sur la place, accompagné d'un concert. Comme vous l'avez constaté des artisans locaux (peinture, aiguiser...) sont venus compléter ce moment pour vous proposer de diverses animations. Une nouveauté qui devrait pour 2017 continuer dans ce sens.*

**UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS LE 7 JANVIER 2017 !!!**

**LOTO DU TERROIR PRES D'UNE DEMI-TONNE DE VIANDE A GAGNER  
ET DE NOMBREUX AUTRES LOTS**

*Pour cette nouvelle année nous vous convions au « loto du terroir » organisé par le comité des fêtes qui aura lieu le samedi 7 janvier à partir de 20h30. Vous pourrez retrouver toutes les informations auprès des commerçants du village et auprès de la mairie.*

**VENEZ NOMBREUX !!!!**

*L'ensemble de la bande du comité des fêtes vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année 2016.*

*Les Présidents  
Mr ESTIVAL AURELIEN & Mr TORDJMAN BORIS*

---

## **Pétanque saint Paulaise**

*La saison des concours est terminée depuis quelques mois, mais pas question d'entrer en hibernation. Il suffit de quelques rayons de soleil et nos boulistes sont toujours présents pour occuper la place ou les abords de l'église.*

*Le concours officiel du 15 Août, a été un succès, la participation des joueurs (es) se maintient comme chaque année, autant en tête en tête qu'en doublette. De plus le beau temps et la chaleur ont permis à la buvette de bien fonctionner .*

*Fin octobre, les championnats des clubs, se sont terminés. Au niveau classement, chaque catégorie, a essayé de faire de son mieux, les féminines ont fini 3ème de leur poule. En progression. Nous remercions, nos joueuses et joueurs de représenter notre club dans les différentes manifestations tout au long de l'année.*

*Participation au téléthon samedi 3 Décembre, avec un concours amical au doublette fermée, ouvert à tous.*

*Repas de la société, phases finales du jeu provençal entre autre, au programme 2017.  
Bonne fêtes de fin d'année 2016, et bonne santé à tous nos licenciés*



*Le bureau*



*Le 2 et le 3 juillet 2016, le festival des véhicules à moteur à Saint Paul Cap de Joux ont réuni une cinquantaine de véhicules motorisés pour le samedi 2 juillet. La musique était aussi au menu de l'événement avec en soirée un groupe de danseurs de country, ainsi qu'un groupe de musiciens et de chanteuses. Le dimanche, le soleil étant présent, nous avons eu la présence d'environ 200 véhicules avec la présence de nombreux publics.*

*Je tiens ainsi à remercier tout d'abord toutes les animations et tous les bénévoles de l'association ainsi qu'aux filles qui ont réalisé le service à la buvette pour les deux jours et un grand merci aussi pour le coup de main des personnes ne faisant pas partie de l'association.*

*Néanmoins, suite à la gêne occasionnée par le festival, notamment l'accès à l'église, le stationnement interdit et autres gênes aux villageois et aux commerces de Saint Paul Cap de Joux, nous avons, le Président Gilbert PORTA de l'association AURGILI RACING Club et tous les bénévoles, décidé de déménager le festival au plan d'eau de Damiatte. Ainsi, pour la quatrième édition, le festival aura lieu sur le plan d'eau de Damiatte en 2017, le 1<sup>er</sup> week-end de Juillet. Ce festival sera sur deux jours avec toutes sortes de véhicules à moteur et ouvert à tous publics. Il se déroulera avec des démonstrations mécaniques, également des orchestres, une exposition de véhicules, une bourse de pièces mécaniques, d'outillages, de plaques émaillées, d'objets vintage, de décorations, de vêtements, des produits de la région et d'autres animations.*

*Nous comptons ainsi sur plus de participants et d'exposants.*

*Association AURGILI RACING Club  
5 chemin de la Plaine  
81220 Saint Paul Cap de Joux  
06 13 77 15 61  
aurgiacing@msn.com*



## SAINTE CECILE DE PLANE SYLVE

*L'année 2016 s'est clôturée, pour les membres de l'association en charge de l'entretien et de l'animation par la fête « dite » de Ste Cécile.*

*Le 26 novembre à 10h30 le Père Hervé, que nous remercions, est venu célébrer la messe animée par la chorale paroissiale, une trentaine de fidèles étaient présents.*

*Le lendemain, par un très bel après midi ensoleillé, s'est tenu, à la salle des fêtes, le traditionnel loto. Un succès moyen puisqu'il restait quelques places libres... De très beaux lots ont fait de nombreux et heureux gagnants.*

*Bien sûr, un autre point fort de cette saison, fut le feu de la St Jean, le 25 juin dernier après le succulent repas champêtre, soirée qui a connu un franc succès.*

*Sous le frais ombrages des grands chênes encadrant la chapelle aux sept siècles, plusieurs rencontres de jeunes ou de moins jeunes ont été organisées sur ce magnifique site qui attire toujours de nombreux visiteurs.*

*Le 26 Août, la chapelle a eu du mal à « contenir » le public, venu en grand nombre à Ste Cécile lors du magnifique concert du Trio « CUQ OF SWING » une heure trente de musique TZIGANE et SLAVE.*



*Les 17 et 18 septembre, les journées du patrimoine ont connu un bon succès même si nous n'avons pas atteint, à Ste Cécile, le chiffre record de l'année précédente. Il y avait tellement de merveilleuses visites à faire dans le périmètre de notre grande Communauté de Communes.*

*De nombreuses églises, trop souvent fermées, étaient ouvertes ces jours-là, tout comme les nombreux châteaux du Lautrecois, attirant ainsi beaucoup de visiteurs.*

*Bonnes fêtes de fin d'année à tous et à l'année prochaine.*

## LES COCAGNOUS TOUJOURS SUR LA BRÈCHE.

*Une année de plus s'achève, toujours aussi active chez les Cocagnous, car il s'y passe toujours quelque chose. Nos concours de belote du mercredi soir qui débutent au printemps, se sont poursuivis en juillet et septembre, avec encore un peu plus de fréquentation que l'année précédente. Un véritable succès qui, toutefois, demande un gros investissement. Si en août le club est fermé, il a rouvert début septembre par un mini loto.*

*Le 8, Monique KREMSER, Michèle SENAUD, Hélène et Yvon DALET se sont rendus à Labastide de Lévis pour y disputer la finale départementale du "remue méninges". Finale au cours de laquelle ils ont fait honneur à leur club, en se classant au milieu du tableau. Le lendemain, avec le club de Viterbe, nous nous sommes rendus à Moissac (visite du cloître) et à Vaissac, pour visiter l'admirable travail d'un passionné de miniatures qui a confectionné tout seul tous les principaux monuments de Paris, et quelques uns de toute la France. Quelques jours plus tard trois équipes de belote qui s'étaient qualifiées au cours de deux précédents concours, organisés par notre fédération, s'en sont allées faire la finale dans le Gers, en y faisant bonne figure. Le 22, nous avons organisé la fête du secteur, qui a regroupé quelques 150 personnes, venant de Fiac, Teyssode, Viterbe, Damiatte, Guitalens-L'Albarède, Serviès et Vielmur.*

*Les diverses activités se sont déroulées le matin à St Paul, tandis que l'excellent repas de midi était servi par le chef Christophe au restaurant de l'Ermitage. Une très belle journée.*

*Trois jours plus tard, avait lieu notre premier grand loto de la saison, qui a connu son succès habituel.*

*Octobre débutait par notre habituel "thé dansant", qui n'a pas connu le succès que l'on attendait et qui nous donne à réfléchir sur son avenir.*

*Le lendemain, nous partions pour notre grand voyage annuel qui, cette année nous a permis de visiter la bien nommée île de beauté. Nous y avons passé une semaine magnifique, du Cap Corse à Ajaccio, en passant par Bonifacio et ses splendides falaises, Piana et ses calanches, la sauvage Balagne, que notre excellent guide, Eric, a su nous faire apprécier, avec ses typiques locataires, que sont les cochons et autres chèvres, en totale liberté. Il a essayé aussi, de nous faire comprendre cet esprit si particulier d'insulaires qu'ils sont.*



Le groupe à Ajaccio devant la statue de Napoléon

Le 13 octobre, quelques 140 personnes ont partagé le 2<sup>ème</sup> repas des anniversaires, au cours duquel, nous avons pu fêter les 70 ans de notre ami Michel ROUDET, qui nous a offert un excellent vin de dessert, tout en recevant un petit cadeau de la part du club.

Le 17 novembre, nous sommes allés voir, avec le club de Brousse, un magnifique spectacle de cabaret au Moulin des Roches à St Orens.

Enfin, l'année s'est terminée par deux grosses manifestations, tout d'abord, le "Marathon de la belote", qui en était à sa 11<sup>ème</sup> édition. Cette dernière nous a permis de dégager la somme de **1 400€** que nous avons remise aux responsables de l'AFM. Ce qui fait que sur 11 ans, nous avons pu remettre à celle-ci la somme de : **20 950 €**.

Le repas de Noël, auquel ont participé quelques 140 convives, qui se sont vus remettre quelques petits cadeaux souvenir, s'est déroulé dans une atmosphère parfaitement conviviale et agréable. Quant au grand loto qui a suivi trois jours après, il a connu, comme d'habitude un franc succès.

Cette année qui se termine est ainsi la quatorzième, avec pratiquement la même équipe dirigeante. Nous y avons pris et nous y prenons beaucoup de plaisir. De voir nos quelques 211 adhérents participer, est pour nous une preuve qu'un club comme le notre a sa raison d'être.



Au "Marathon de la belote", les organisateurs autour de Gérard Choley, et Revol, responsables du Téléthon pour le Tarn et le Tarn sud.

Chacun a plaisir de s'y retrouver. Que se soit le jeudi après midi pour les cartes ou bien les cours d'informatique, les repas, les concours de belote, les sorties ou les voyages, il y en a pour tous les goûts. Notre club permet à bon nombre de nos adhérents de bien occuper leur retraite ou de rompre leur solitude.

Toutefois, nous avons tous 14 ans de plus et nous aurions besoin d'un peu de sang neuf. Alors, si vous avez un tout petit peu, l'âme bénévole, n'hésitez pas à venir nous rejoindre. Je vous assure que notre club n'est pas un mouroir, bien au contraire. Il nous permet de rester très actif et de ne pas voir le temps passer. Pour nous rencontrer, c'est très simple, osez pousser un mardi matin ou un jeudi après midi la porte de la salle de la St. Paulaise, vous y serez très bien accueillis. Allez...chiche!

Et...que les Cocagnous vivent encore longtemps.

*L'année 2016 a été défavorable à la pratique de notre loisir, avec, tout d'abord, des conditions météorologiques médiocres : pluie et vent obligeant plusieurs clubs à annuler les manifestations et puis ce fût la canicule.*

*Nous avons pu répondre présents à la demande du **Comité Départemental Olympique et Sportif** et de la **Communauté de Commune du Lautrécois Pays d'Agout** qui a organisé une journée Multisports le 18 Juin à Aquaval à Lautrec. Nous avons fait une présentation de l'aéromodélisme à travers des modèles, revues, photos etc...*



*Le 6 octobre, dans le cadre du **Comité Départemental d'Aéromodélisme** et du **Comité départemental Olympique et Sportif**, nous avons été invités à prendre part à la journée « Partageons le Sport » pour exposer notre discipline à dix collèges du département. Au cours de cette journée, 250 élèves ont pu découvrir l'aéromodélisme. Certains d'entre eux se sont même rapprochés des clubs proches de chez eux.*

*Le 23 octobre, nous avons clôturé la saison avec l'inauguration du terrain de Castres qui était également la journée de cohésion sociale afin de regrouper l'ensemble des clubs d'aéromodélisme du département du Tarn. Plusieurs personnalités locales nous ont fait l'honneur de leur présence. Encore une fois, le vent d'autan a malheureusement perturbé les festivités.*

*Enfin le 4 décembre, fidèles à la tradition, les Ailes de la Colline participeront au Téléthon avec une présentation de modèles réduits et une initiation sur simulateur au profit du Téléthon.*

*Les membres du club vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2017.*

# F.N.A.C.A

## de JUILLET à DECEMBRE

---

*Les six premiers mois de l'année ont été relatés sur le dernier bulletin municipal à savoir :*

*Assemblée générale du 10/12/2015,*

*Le grand loto du 28 février,*

*Le 19 mars 54<sup>ème</sup> anniversaire du cessez le feu organisé le 26 mars à DAMIATTE ,*

*Le 8 mai nous étions présents avec notre drapeau au Monument de Saint Paul,*

*Le 24 mai, une excursion à NARBONNE et ses environs.*

*Pour les derniers mois de l'année les activités de la F.N.A.C.A sont plus calmes.*

*Le 21 août, comme toujours la journée grillades attendue par les nombreux adhérents, familles et amis qui se retrouvent à l'accueillant village de VITERBE pour passer une bonne journée, dans la convivialité qui nous unit. Nous avons eu le beau temps, l'apéritif et le repas parfaits, puis plusieurs animations terminaient cette belle journée.*

*Comme tous les ans, nous participons à la commémoration du 11 novembre à SAINT PAUL puis FIAC.*

*L'assemblée Générale de l'association se tiendra à la Mairie « salle des conférences » le 8 décembre en présence de M. SAISSAC, Président du Comité Départemental.*

*Le grand loto annuel aura lieu dans les salles habituelles le 22 janvier 2017 à 14 H 30.*

*La commémoration du 19 mars 1962 aura lieu à CABANES, avec l'inauguration d'une plaque souvenir sur le Monument aux Morts du village.*

*En cette fin d'année, tous les membres de la F.N.A.C. (anciens combattants Algérie Maroc Tunisie) et leurs familles vous souhaitent une bonne santé et de bonnes fêtes de fin d'année.*

### COMPOSITION DU BUREAU

**Président** : Elie BARTHES

**Vice-présidents** : Yves AGASSE

André ODETTI

Guy RIEUVERNET

**Secrétaire** : Jacques MEDALE

**Secrétaire – adjoint** : Clément ALONSO

**Trésorier** : Claude AYRAL

**Trésorier – adjoint** : René ESTIVAL

**Commissaire aux comptes** : Georges BOYER, Jean LACOURT

**Responsable presse** : Jacques MEDALE

**Porte drapeau** : Jean FAVARO

**Porte drapeau adjoint** : Clément ALONSO

**Service social** : Alette AYRAL

**Membres du Conseil d'administration** : Claude BASTOUL , Alain BATIGNE,  
Jean COULON, Roger THOMIERES

J.M

## ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE

### COMBATTANTS EN ALGERIE TUNISIE MAROC T.O.E. ET VEUVES

#### DU SECTEUR DE ST PAUL CAP DE JOUX

*Une année qui bientôt va se terminer avec la cérémonie à Albi du 05 Décembre cérémonie pour rendre hommage à toutes les victimes civiles et militaires de la guerre en Algérie.*

*L'année, a été comme d'habitude chargée en commémoration, soit par les cérémonies locales, Départementales, voir Nationales, dont la section des anciens combattants P.G.-C.A.T.M. DE St Paul Cap de Joux a pu assurer sa présence malgré les contraintes que cela implique.*

*Pour ne citer que les plus importantes de l'année c'est le 29 Mai à Albi que nous avons assisté au centenaire de la bataille de Verdun. La cérémonie a regroupé un bon nombre d'enfants venus se recueillir au monument aux morts de la ville d'Albi en présence des autorités militaires et élus de la ville sous l'autorité du préfet M. Gentilhomme.*

*Le 16 Octobre nous nous sommes rendus à N.D. de Lorette dans le Département du Pas de Calais pour assister au 39<sup>ème</sup> anniversaire de l'inhumation du soldat inconnu de la guerre en Algérie, cérémonie très impressionnante par son ampleur avec un millier de personnes et 300 drapeaux venus de tous les Départements de France .*

*Il faut savoir que dans toutes les guerres du 20<sup>ème</sup> siècle il y a un soldat inconnu, l'histoire du soldat inconnu de la guerre d'Algérie a été un long parcours. Au départ ce soldat non identifié a été enseveli au cimetière du petit lac à Oran en Algérie, puis transféré au cimetière militaire de Luynes dans le département des Bouches du Rhône pour arriver le samedi 15 Octobre 1977 à Arras où une importante cérémonie a eu lieu, en attendant la cérémonie officielle du 16 Octobre à N.D. de Lorette, en présence du président de la république de l'époque M. Valéry Giscard d'Estaing accueilli à sa descente d'hélicoptère par le préfet du Pas de Calais .*

*Dans notre espace détente, nous avons cette année fait une croisière sur le canal du midi avec un commentaire sur l'histoire du canal, le tout accompagné d'un bon repas sur la péniche.*

*Nous avons également organisé une journée détente à la salle du Rec à Damiette où nos épouses ont participé à la confection d'un bon repas. Au cours de cette journée, nous avons projeté des photos souvenir sur les différentes cérémonies de l'année, ainsi que quelques parties de pétanque.*

*Les 8 et 9 Septembre nous avons assisté au congrès des pupilles de la Nation à Toulon avec le samedi 10 septembre la visite de la rade de Toulon, dommage nous n'avons pas pu voir le porte avion Charles De Gaulle, il venait de partir en opération en Méditerranée.*

*Comme chaque année, ce sont les commémorations de l'armistice de la première guerre mondiale qui se sont déroulées dans différentes communes de notre secteur où nous étions présents à Missècle, Moulayres, Graulhet, Briatexte, Fiac, et St Paul Cap de Joux.*

*A cet effet, nous avons collecté pour le bleuets de France. Cette collecte a rapporté la somme de 206,00 € sous le couvert de l'O.N.A.C. Cette somme a été entièrement reversée au bleuets de France à Paris ; merci aux généreux donateurs.*

*La fin de l'année approche, nous allons visiter tous nos malades, soit à domicile, en maison de retraite, ou à l'hôpital. A cette occasion, nous leurs distribuerons le colis de l'amitié en souhaitant que leur souffrance, leur peine, leur solitude, soit apaisé par notre présence et leur apporte un brin de soleil.*

*2017 sera une année active car nous allons préparer le centenaire de la victoire de la première guerre mondiale avec un important projet qui va être mis à l'étude, mais nous en reparlerons dans nos prochaines éditions.*

*D'ores et déjà nous vous annonçons notre grand loto qui aura lieu le 26 Février 2017 dans la salle des fêtes et au café les Glycines à St Paul, il y aura comme d'habitude de nombreux lots de valeur, nous vous remercions d'avance de venir soutenir notre action.*

*L'année 2016 qui se termine où notre pays a été éprouvé par des attentats meurtriers aux quatre coins de France et notamment à Paris et Nice des familles en deuil dans le chagrin, le malheur, la solitude dans une immense douleur, nous rendons hommage à toutes ces familles en leur souhaitant beaucoup de courage pour surmonter ces rudes épreuves.*

*Joyeuses fêtes de fin d'année et meilleurs vœux à tous.  
Le bureau : G.R.*



*Cérémonie à Notre Dame de Lorette pour le 39<sup>ème</sup> anniversaire de l'inhumation du soldat inconnu de la guerre d'Algérie la section de St Paul était présente.*

Président : Mr Georges Roudet la Nougarède 81220 Damiatte Tel 05/63/7063/59 ou 06/89/40/12/47

Internet : [roudet.georges@orange.fr](mailto:roudet.georges@orange.fr)

Trésorier : Mr Charles Boudou en Gontier 81300 Moulayres Tel 09/60/04/39/68



**Lous Desferrats** ...

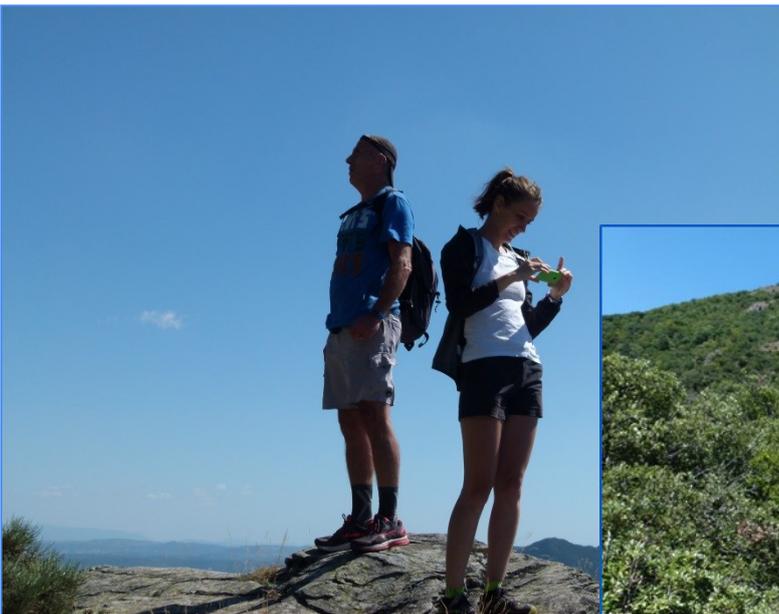


**Association de Randonnée Pédestre  
Damiatte - St-Paul**

*Les marcheurs, toujours en marche !.....*

*L'été s'en est allé... emportant avec lui les merveilleux souvenirs de nos randonnées extra départementales à la journée !*

*Le point d'orgue fut certainement l'ascension sportive du Mont Marcou avec ses 950m de dénivelé et son point de vue à 360° suivi de descentes vertigineuses par des crêtes aériennes...*



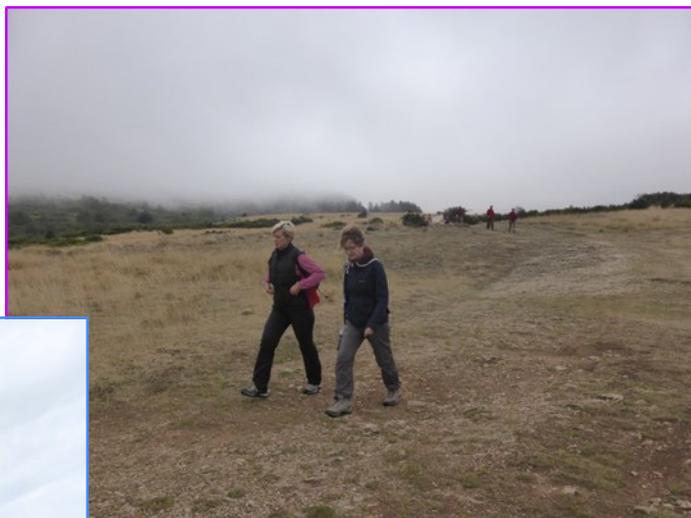
*De magnifiques sensations vécues par les 8 participants à cette sortie exceptionnelle !  
La suite du programme estival s'est déroulée dans les Monts de Lacaune, la haute vallée du Tarn et la Montagne Noire.*

*Voici donc ouverte la nouvelle saison 2016-2017 !*

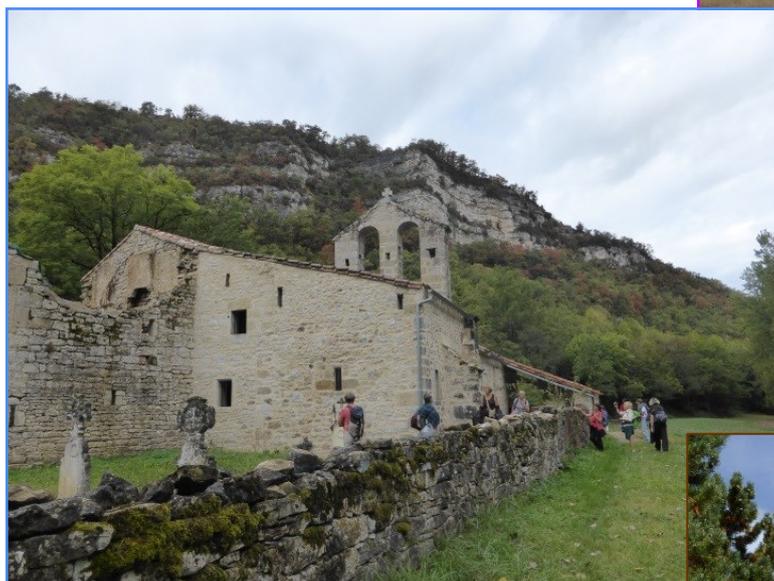
*Ceux qui souhaitent emboîter nos pas sont invités à renouveler leur licence dès à présent et pour celles ou ceux qui souhaitent des renseignements, contacter [odile.gauvin@yahoo.fr](mailto:odile.gauvin@yahoo.fr)*

*Et déjà, les Desferrats ont participé aux randos organisées par le CDRP 81 :*

*La rando de la Paix à Dourgne, avec un temps fort brumeux*



*La rando santé-Mutualité à Milhars qui nous a offert un riche patrimoine.*



*La randonnée Occitane des Htes-Pyrénées à Luz St-Sauveur avec trois magnifiques circuits judicieusement choisis et accompagnés*



*Le dimanche 16 Octobre, nous avons rallié en grand nombre la Marche Bleue organisée à Saix au bénéfice de la Maison de Retraite la Pastelière.*

*Octobre rose a connu aussi une bonne participation aux diverses sorties organisées à cette occasion.*

*Tous les Desferrats vous souhaitent bonne route pour cette nouvelle année 2017 !*

*Le bureau*



## **Une reprise en pleine forme !**

Trois mois après la reprise, le **Ping Saint Paulais** affiche une **pleine santé** et une **belle vitalité**. La **licenciation est bonne** et les premières compétitions ont souri à nos pongistes féminines et leurs homologues masculins.

**Les horaires n'ont pas changé** et il reste de la place sur chacun des créneaux:

**Mardi : 18h15-19h15h : créneau Baby Ping**

**18h15-20h : créneau enfants/pré-ado**

**20h15-22h : créneau ado/adultes/loisirs**

**Jeudi : 20H30-22h : créneau ado/adultes/loisirs**

**Vendredi : 18h15-20h : créneau enfants/Pré-ado**

**20H30-22h : créneau ado/adultes/loisirs, uniquement le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois**

**Stages, séances d'entraînement, tournois internes, compétitions individuelles ou par équipes, pratique loisirs ou pratiques plus intensives, chacun ou chacune peut trouver son bonheur dans les séances proposées à Saint Paul.**

A noter que **Kévin Louarn**, le technicien du club et tous les bénévoles savent depuis toujours **accueillir chaleureusement les nouveaux pongistes** et que l'association est bien réputée pour sa **convivialité**.



Après une saison riche en résultats et de nombreuses médailles, après avoir célébré son **30<sup>ème</sup> anniversaire** avec la venue à Saint Paul de l'équipe de Villeneuve sur Lot et son champion de France **Stéphane Ouaihe** (avec une soirée musicale de grande qualité organisée par la **Commission Festivités du PSP** et des animations variées), la coupure estivale a permis de se ressourcer et de démarrer la saison avec le plein d'énergie. La saison passée, le PSP a connu une forte **augmentation de ses licenciés passant de 121 à 133** avec notamment un bon en avant des **féminines qui dépassent les 20%**.

A noter que ces bons chiffres semblent se confirmer en ce début de saison, avec de nombreuses jeunes pongistes et un **créneau du baby ping (4/7ans)** qui a dépassé les 10 enfants. **La pratique Loisirs** est également **de plus en plus importante** le mardi et jeudi soir.

Pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive, le PSP compte terminer **1<sup>er</sup>** au **Challenge Départemental des Clubs Formateurs** et espère conserver sa **6<sup>ème</sup>** place (meilleur résultat de l'histoire) au **Challenge Régional**.



Un **nou-**

**veau Comité Directeur** a été élu pour l'Olympiade 2016-2020 et le **Bureau** est ainsi composé de la façon suivante :

**Président : Francis Malige**

**Vice-Président : Yannick Courillaud**

**Secrétaire : Patrice Pradelles**

**Secrétaire adjoint : Charles Drieu la Rochelle**

**Trésorière : Marie Mouly**

**Trésorier adjoint : Jean-Loup Albert**

La première tâche de ce nouveau Bureau sera **de mettre à jour le Projet Associatif du club pour l'Olympiade** et de poursuivre le **recrutement de nouveaux bénévoles** pour participer aux nombreuses actions.

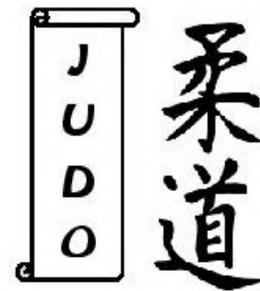
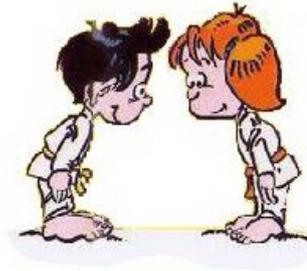
Afin de pouvoir  **pérenniser ses actions et l'emploi de son salarié** (dont l'aide à l'embauche est terminée depuis août dernier), le club lance un **appel aux partenaires privées potentiels** (à travers du mécénat ou du sponsoring), y compris aux **adhérents** (dons) qui peuvent, en soutenant le club, bénéficier d'exonérations fiscales conséquentes. N'hésitez pas à contacter le **Président Francis Malige** pour connaître les avantages.

Le club remercie également la **Mairie de Saint Paul** et **tous les partenaires locaux** qui l'aident dans ses projets. Plus que jamais il devra compter sur cet appui indispensable.

Retrouver toutes les informations sur le site internet : [www.pingstpaulais.com](http://www.pingstpaulais.com)

**Contact : Patrice Pradelles : 06 09 91 48 79**

**[patrice.pradelles@gmail.com](mailto:patrice.pradelles@gmail.com)**



**Cours de JUDO à DAMIATTE**  
**Mardi, Mercredi, Vendredi**  
**pour les enfants dès 4 ans \***



Idéal pour canaliser l'énergie des plus jeunes, le judo contribue au **bon développement physique et psychologique** de l'enfant dès l'âge de 4 ans.

**Respect, politesse, amitié...** Le judo véhicule de nombreuses valeurs issues du code moral de la discipline, et permet à l'enfant de pratiquer un sport qui va au-delà de l'activité physique pure.

En pratiquant le judo, votre enfant développera sa motricité, son **équilibre** et sa **concentration**, pour exploiter au mieux ses possibilités.

**INSCRIPTIONS** : sur le site [www.amdpa.com](http://www.amdpa.com) ou sur la page facebook Arts Martiaux Du Pays d'Agout



Ne pas jeter sur la voie publique

友情  
勇氣  
誠  
名譽  
謙虛  
敬尊  
自制  
禮儀

AMITIE

COURAGE

SINCERITE

HONNEUR

MODESTIE

RESPECT

CONTROLE DE SOI

POLITESSE



Informations au **05.63.75.24.33**  
 ou par e-mail : [contact@amdpa.com](mailto:contact@amdpa.com)  
 Site web : [www.amdpa.com](http://www.amdpa.com)

\*cours de **baby judo** seulement le **mercredi** pour les enfants nés à partir de **fin 2012**

ARTS MARTIAUX DU PAYS D'AGOUT



柔術

JUJUTSU

柔道

JUDO

寝技  
NE WAZA



体操

TAISO

居合道  
IAÏDO



Informations au  
05.63.75.24.33  
contact@amdpa.com  
Site : ww.amdpa.com





L'association de Gymnastique Féminine Saint-Paulaise vous souhaite à tous, petits et grands, d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi que tous nos vœux pour la nouvelle année.



**\*Enfants de 3 à 6 ans**

**Pour infos :**

Tarif des inscriptions pour l'année 2016/2017 : 75€

Cours le mercredi de 17h15 à 18h15 – Salle des sports de Damiatte



## GYM ADULTES



Abdos Fessiers  
Renforcement  
Musculaire

Postural Ball®



- Tarifs :**
- 110 € l'année pour 1 cours
  - 130 € l'année pour 2 cours
  - 150 € l'année pour 3 cours

Le mercredi de 20h00 à 21h00 et le jeudi de 19h00 à 21h00 à la salle des sports de Damiatte

Alors n'hésitez pas à venir régulièrement consulter notre site web et page EPGV

A l'adresse : [www.gymdamiatte.com](http://www.gymdamiatte.com)

E-mail : [gymvolontaire-081178@epgv.fr](mailto:gymvolontaire-081178@epgv.fr)

Renseignements au 06.12.97.40.88

## ARTISANS

Charpente menuiserie	M. ESTIVAL	05 63 70 50 57
Plomberie	M. CARRAUSSE	05 63 70 68 74 - 06 80 33 07 18
Plomberie Chauffage Ramonage	M. TOURNIER	06 67 31 94 57
Plomberie Zinguerie	BM CHAUFFAGE	05 63 70 66 91 - 06 84 20 22 88
Plaquiste Jointeur	M. BOUCHAREB	05 63 70 42 89 - 06 88 56 32 90
Carrosserie Auto-moto	M. ROBIN	05 63 70 63 14
Mécanique - Carburants	M. MAURIES	05 63 70 52 59
Electricité - Plomb. Chauff	M. MOLINIÉ	05 63 75 48 84
Electricité - Climatisation	M. AUDOUIN	05 63 70 57 47 - 06 73 05 50 97
Electric. Plomb. Antenniste Electroménager	M. MADEIRA «LUIS ELEC»	06 79 76 30 40
Au Gres de vos Enduits peintures	Mme TEXIER	06 22 66 88 44
Prestige et Savoir Faire	M. et Mme RAMOND	05 63 50 49 78 - 06 85 73 48 10

## COMMERCES

Disquaire ambulant	Addict O'vinyles Mr GUILBAUD	06 28 35 21 87
SPAR		05 63 70 43 72
Charcuterie - Boucherie	M. BIGOT	05 63 70 62 40
Boulangeries	M. LEFAY	05 63 70 60 24
	M. LIOTTIER	05 63 70 61 00
Presse - Tabac	M. DUROUEIX	05 63 70 71 01
Salon coiffure Diminu'tiff	Mmes Corinne et Lydie	05 63 70 61 52
Sarl Nature et Croissance	M. FOURNIER	05 63 75 20 13
Fleuriste	Mme GAILLARD «Terre fleurie »	05 63 75 30 07
Bijoux	Mme BARRAILLER	06 86 72 13 45 <a href="http://www.phanybijoux.energetix.tv">www.phanybijoux.energetix.tv</a>
Institut de Beauté	NATURE ET BEAUTE	06 26 42 93 04
MEDICALOC		05 63 81 81 81
PIZZA MARCOU	M.et Mme MARCOU	05 63 72 06 94
PIZZA VANESS		06 34 24 24 06
Produits de jardinages	Comptoir des Jardins	Vente en ligne - <a href="http://www.comptoirdesjardins.fr">www.comptoirdesjardins.fr</a>

## INDUSTRIES

Vêtements Confection	T.S.D.	05 63 70 51 86
Pétroles et Dérivés Techni-Service	DALET	05 63 70 60 06 - 06 08 64 46 17
Vêtements	SGP	05 63 75 09 72

## PRODUITS DU TERROIR

### Productions et vente détail

CANARDS	E. et B. BARDOU « Larroque »	05.63.70.72.17
CANARD/POULETS	J. VERNHERES « La Métairie Neuve »	05.63.75.49.96
MARAICHAGE et PLANTS	J-C. BARDOU «Les Gaurels »	05.63.70.61.73
Confitures maison « Douceurs d'ici »	S. MAYNADIER Les 3 Cantons	06 66 54 60 47
MIEL TARNAIS	M. CARETTA	06 15 17 29 07

### Productions et Vente en Grandes et Moyennes Surfaces et Boucheries

OVINS Viande		
	J. LANDEZ « La Bourriette »	05.63.70.69.21
	H.C.V. MOULY « Les Cassès »	05.63.70.68.31
	A.S.S. DAUZATS « la Rouyrié »	05.63.70.65.36

### Productions et vente de reproducteurs

OVINS Viande Sélectionneurs Lacaune		
	J. LANDEZ « La Bourriette »	05.63.70.69.21

## PRESTATIONS DIVERSES

Matériel agricole	M. DAUZATS A.	05 63 70 65 36
Manutention - Chargement - Fumier - Grain - Silos d'herbe - maïs...	M. LANDEZ J.	05 63 70 69 21
Épandage anti-limaces avec quad Travaux épareuse	M. FELTRIN C.	05 63 75 07 93 - 06 70 12 02 88
Bois de chauffage	M. DELPAS M. DUMARTIN	05 63 70 69 36 05 63 70 93 90
Broderies Retouches	Zalifaou BERNES	06 63 20 28 61
Activ Expertise Diagnostic Immobilier	M. HADDOUTI Hassan	05 63 70 92 91 - 06 14 06 91 57
Vente de Voitures	M. DELHROUM M. MOULET	07 78 67 01 50 06 05 05 13 54
Artistes Photographes	MM. PAUVERT	06 18 96 12 99 - 06 82 28 35 60
Assistance Administrative	Mme POUCHET	06 76 71 95 55

## ASSISTANTES MATERNELLES AGREES

Mme DA SILVA Isabelle	8 Rue Docteur Teyssier	05 63 70 68 63
Mme GUIRAUD Nathalie	4 Avenue de Puylaurens	05 63 75 17 96
MOULY Catherine	Les Casses	05 63 50 85 19
LEVESQUE Christine	8 Allée du 8 Mai 1945	05 63 71 22 28

Crèche multi accueil « Il était une fois » à St Paul Cap de Joux : 09 64 27 61 32

Relais d'Assistantes Maternelles du Pays d'Agout : 05 63 70 52 67

## PROFESSIONS LIBERALES

Notaire	Maître PRIEUR-LOYAU	05 63 75 00 02
Kinésithérapeute	Mme ORHANT	05 63 70 63 72
Orthophoniste	Mme COSTEDOAT	05 63 70 94 04
Psychologue-Psychanalyste	Mme LEVY-WAGNER	05 63 70 80 89
Thérapeute pour enfants	Mme BIAGGIONI	06 77 99 96 37
Sophrologue	Mme PLANCHAT	07 71 03 48 14
Médecin	Dr MAISONNEUVE	05 63 72 15 97
Dentiste	M. DOUARA	05 63 72 11 16
Pharmacien	M. AMANS	05 63 70 60 07
Cabinet Infirmières	CASTERAN - GAYRAUD - VIGUIÉ	05 63 70 62 81
Association Alzheimer et Musique		06 17 48 80 06
Ambulances - VSL	M. ESTIVAL B.	05 63 50 02 01
Ambulances - TAXI - VSL	AMBULANCES VAL DADOU	05 63 42 07 71
TAXI	M. JUAN	05 63 70 60 37
Pompes Funèbres - Trans- port de Corps	AMBULANCES VAL DADOU SARL S. SALVAN	05 63 42 07 71 05 63 75 56 08
Correspondants locaux presse	M. Jean Claude CLERC « la Dépêche du Midi »  Mme Marie Françoise DURIS « le Tarn Libre »  Mme BERNES Zalifaou « Le Journal d'Ici »	06 23 15 43 67 0623154367@laposte.net  05 63 70 69 67 mariefrancoiseduris@orange.fr  06 63 20 28 61 z.bernes@laposte.net

## RESTAURATION

L'Espérance	05 63 70 61 31	Les Glycines	05 63 70 61 37
-------------	----------------	--------------	----------------

## BANQUES / ASSURANCES

Crédit Agricole	08 10 22 43 68	La Banque Postale	05 63 70 70 96
Assurances Groupama	05 63 70 51 96		

## ADMINISTRATIONS ET SERVICES

Mairie	05 63 70 60 18 Fax : 05 63 70 50 98 e.mail : mairiesaintpaul@wanadoo.fr Site : www.saintpaulcapdejoux.fr	Communauté de Communes du Lautrécois - Pays Agout	05 63 70 52 67 Fax : 05 63 70 50 21 Accueil.cclpa@orange.fr
Salle des Fêtes	05 63 70 69 84	Médiathèque	05 63 75 97 27
Salle de Sports	05 63 75 82 47	Entrepotes	05 63 75 46 90
Saint Paulaise	05 63 75 32 80	Réseau écoles	09 62 10 42 47
La Poste	05 63 70 70 96	Syndicat Initiative	05 63 50 17 01 cclpa.tourisme@orange.fr
Gendarmerie	05 63 82 17 00	Gare S.N.C.F.	05 63 70 61 34
Pompiers	05 63 70 70 45	EDF Dépannage	0 972 675 081
Service des Eaux	05 63 74 34 15	Régie Municipale électricité ESL	05 63 83 64 80
Urgences	06 82 66 27 01	Dépannage	05 63 58 03 61
		Eclairage Public	05 63 83 63 33
Paroisse	05 63 70 61 58	Centre des Finances Publiques	05 63 70 60 30
Groupe Scolaire	05 63 70 60 49	Conseil Départemental (Routes)	05 63 70 61 49

Ces «Pages Jaunes Locales». vous permettront d'accéder plus rapidement aux prestations  
Nous avons établi cette liste avec les informations dont nous disposons.

Si vous constatez une omission ou une erreur, n'hésitez pas à la signaler au secrétariat de la  
Mairie qui assurera la correction lors du tirage du prochain bulletin municipal.

D'avance merci pour votre compréhension et votre collaboration.

# LIGNE 765 Castres > Lavaur > St-Sulpice

Arrêts aménagés pour les usagers en fauteuil roulant



Jours de fonctionnement

Jours scolaires uniquement

L'ensemble des véhicules est accessible aux personnes en fauteuil roulant.

JOURS		LUNDI À VENDREDI										MERCREDI		L À V		LUNDI À VENDREDI					SAMEDI	
Périodes scolaires		● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●										● ●		● ●		● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●					● ●	
Vacances scolaires		● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●										● ●		● ●		● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●					● ●	
Été		● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●										● ●		● ●		● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●					● ●	
CASTRES	<b>Borde Basse</b>											12:10				17:10						
	Gare Routière	06:55		07:45		08:45		11:15		12:25		13:15		16:30		17:25		18:25				
	Avenue de Lavaur	07:01		07:55		08:51		11:21		12:31		13:21		16:36		17:31		18:31				
FRÉJEVILLE	Les Farguettes	07:03		07:57		08:53		11:23		12:33		13:23		16:38		17:33		18:33				
	L'Issartade	07:05		07:59		08:55		11:25		12:35		13:25		16:40		17:35		18:35				
VIELMUR-SUR-AGOUT	Pierre Plantée	07:13		08:07		09:03		11:33		12:43		13:33		16:48		17:43		18:43				
	Gendarmerie	07:15		08:09		09:05		11:35		12:45		13:35		16:50		17:45		18:45				
LALBARÈDE	Le Pigné	07:17		08:11		09:07		11:37		12:47		13:37		16:52		17:47		18:47				
	Centre	07:20		08:14		09:10		11:40		12:50		13:40		16:55		17:50		18:50				
GUITALENS	Centre	07:21		07:45		08:15		09:11		11:41		12:51		13:41		16:56		17:51		18:51		
ST-PAUL-CAP-DE-JOUX	Centre	07:26		07:50		08:20		09:16		11:46		12:56		13:46		17:01		17:56		18:56		
VITERBE	Le Farguetou	07:31		07:55		08:25		09:21		11:51		13:01		13:51		17:06		18:01		19:01		
	Carrefour Massac D166	07:37		08:01		08:31		09:27		11:57		13:07		13:57		17:12		18:07		19:07		
LAVAU	Rue Balzac (Clauzades)	07:40		08:04		08:34		09:30		12:00		13:10		14:00		17:15		18:10		19:10		
	Collège Clauzades	08:07										12:15										
	Gare Routière	07:00	07:15	07:43	08:10	08:15	08:37	09:33	11:15	12:03	12:18	13:13	14:03	16:25	17:10	17:18	18:05	18:13	18:55	19:13	09:30	12:15
	Avenue Charles de Gaulle	07:02	07:17	07:45	08:12	08:17	08:39	09:35	11:17	12:05	12:20	13:15	14:05	16:27	17:12	17:20	18:07	18:15	18:57	19:15	09:32	12:17
	Rond point du Rouch	07:04	07:19	07:47	08:14	08:19	08:41	09:37	11:19	12:07	12:22	13:17	14:07	16:29	17:14	17:22	18:09	18:17	18:59	19:17	09:34	12:19
ST-SULPICE	Les Cauquillous	07:10	07:25	07:53	08:20	08:25	08:47	09:43	11:25	12:13	12:28	13:23	14:13	16:35	17:20	17:28	18:15	18:23	19:05	19:23	09:40	12:25
	Aire de covoiturage	07:14	07:29	07:57	08:24	08:29	08:51	09:47	11:29	12:17	12:32	13:27	14:17	16:39	17:24	17:32	18:19	18:27	19:09	19:27	09:44	12:29
	Les Hirondelles	07:16	07:31	07:59	08:26	08:31	08:53	09:49	11:31	12:19	12:34	13:29	14:19	16:41	17:26	17:34	18:21	18:29	19:11	19:29	09:46	12:31
	Le Vaquarial	07:17	07:32	08:00	08:27	08:32	08:54	09:50	11:32	12:20	12:35	13:30	14:20	16:42	17:27	17:35	18:22	18:30	19:12	19:30	09:47	12:32
	Centre	07:20	07:35	08:03	08:30	08:35	08:57	09:53	11:35	12:23	12:38	13:33	14:23	16:45	17:30	17:38	18:25	18:33	19:15	19:33	09:50	12:35
	Gare SNCF	07:22	07:37	08:05	08:32	08:37	08:59	09:55	11:37	12:25	12:40	13:35	14:25	16:47	17:32	17:40	18:27	18:35	19:17	19:35	09:52	12:37



**TARNBus**  
DÉPARTEMENT DU TARN

**Tél : 0811 990 081**  
(appel non surtaxé)

Du lundi au vendredi de 8h à 18h  
e-mail : [tarnbus@cg81.fr](mailto:tarnbus@cg81.fr)  
Site [www.tarnbus.tarn.fr](http://www.tarnbus.tarn.fr)

# LIGNE 765 St-Sulpice > Lavaur > Castres

Arrêts aménagés pour les usagers en fauteuil roulant



Jours de fonctionnement

Jours scolaires uniquement

L'ensemble des véhicules est accessible aux personnes en fauteuil roulant.

JOURS		LUNDI À VENDREDI										ME		L À V		ME		L À V		LMJV		ME		LUNDI À VENDREDI		LMJV		L À V		SAMEDI	
Périodes scolaires		● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●										● ●		● ●		● ●		● ●		● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●		● ●		● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●		● ●		● ●			
Vacances scolaires		● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●										● ●		● ●		● ●		● ●		● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●		● ●		● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●		● ●		● ●			
Été		● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●										● ●		● ●		● ●		● ●		● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●		● ●		● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●		● ●		● ●			
ST-SULPICE	Gare SNCF	06:20	06:50	07:05	07:20	07:25	07:30	07:45	08:20	11:50	12:50	13:40	16:00	16:30	16:50	16:50	16:50	17:20	17:45	18:00	18:30	18:45	09:00	11:50							
	Centre	06:23	06:53	07:08	07:23	07:28	07:33	07:48	08:23	11:53	12:53	13:43	16:03	16:33	16:53	16:53	16:53	17:23	17:48	18:03	18:33	18:48	09:03	11:53							
	Le Vaquarial	06:24	06:54	07:09	07:24	07:29	07:34	07:49	08:24	11:54	12:54	13:44	16:04	16:34	16:54	16:54	16:54	17:24	17:49	18:04	18:34	18:49	09:04	11:54							
	Les Hirondelles	06:26	06:56	07:11	07:26	07:31	07:36	07:51	08:26	11:56	12:56	13:46	16:06	16:36	16:56	16:56	16:56	17:26	17:51	18:06	18:36	18:51	09:06	11:56							
	Aire de covoiturage	06:28	06:58	07:13	07:28	07:33	07:38	07:53	08:28	11:58	12:58	13:48	16:08	16:38	16:58	16:58	16:58	17:28	17:53	18:08	18:38	18:53	09:08	11:58							
LAVAU	Les Cauquillous	06:33	07:03	07:18	07:33	07:38	07:43	07:58	08:33	12:03	13:03	13:53	16:13	16:43	17:03	17:03	17:03	17:33	17:58	18:13	18:43	18:58	09:13	12:03							
	Rond point du Rouch	06:37	07:07	07:22	07:37	07:42	07:47	08:02	08:37	12:07	13:07	13:57	16:17	16:47	17:07	17:07	17:07	17:37	18:02	18:17	18:47	19:02	09:17	12:07							
	Avenue Charles de Gaulle	06:39	07:09	07:24	07:39	07:44	07:49	08:04	08:39	12:09	13:09	13:59	16:19	16:49	17:09	17:09	17:09	17:39	18:04	18:19	18:49	19:04	09:19	12:09							
	Gare Routière	06:40	06:42	07:12	07:27	07:42	07:47	07:52	08:07	12:12	13:12	14:02	16:00	16:22	16:52	17:12	17:12	17:12	17:42	18:07	18:22	18:52	09:22	12:12							
	Collège Clauzades											12:18				17:15															
VITERBE	Rue Balzac (Clauzades)	06:41	06:43			07:53		08:43		12:13		12:19		13:13		14:03		16:01		17:16		17:13		17:13		18:08					
	Plaine de Borie	06:43	06:45			07:55		08:45		12:15		12:21		13:15		14:05		16:03		17:18		17:15		17:15		18:10					
ST-PAUL-CAP-DE-JOUX	Le Farguetou	06:49	06:51			08:01		08:51		12:21		12:27		13:21		14:11		16:09		17:24		17:21		17:21		18:16					
	Centre	06:54	06:56			08:06		08:56		12:26		12:32		13:26		14:16		16:14		17:29		17:26		17:26		18:21					
GUITALENS	Centre	06:59	07:01			08:11		09:01		12:31		12:37		13:31		14:21		16:19		17:34		17:31		17:31		18:26					
	Centre	07:00	07:02			08:12		09:02		12:32		12:38		13:32		14:22		16:20		17:35		17:32		17:32		18:27					
LALBARÈDE	Le Pigné	07:03	07:05			08:15		09:05		12:35		12:41		13:35		14:25		16:23		17:38		17:35		17:35		18:30					
	Pierre Plantée	07:05	07:07			08:17		09:07		12:37		12:43		13:37		14:27		16:25		17:40		17:37		17:37		18:32					
VIELMUR-SUR-AGOUT	Village	07:07	07:09			08:19		09:09		12:39		12:45		13:39		14:29		16:27		17:42		17:39		17:39		18:34					
	L'Issartade	07:12	07:14			08:24		09:14		12:44		12:50		13:44		14:34		16:32		17:47		17:44		17:44		18:39					
FRÉJEVILLE	Les Farguettes	07:14	07:16			08:26		09:16		12:46		12:52		13:46		14:36		16:34		17:49		17:46		17:46		18:41					
	Zola	07:19	07:21			08:31		09:21		12:51		12:57		13:51		14:41		16:39		17:54		17:51		17:51		18:46					
	L'Évêché	07:21	07:23			08:33		09:23		12:53		12:59		13:53		14:43		16:41		17:56		17:53		17:53		18:48					
	Les Cèdres	07:23	07:25			08:35		09:25		12:55		13:01		13:55		14:45		16:43		17:58		17:55		17:55		18:50					
	Gare Routière	07:28	07:30			08:40		09:30		13:00		13:06		14:00		14:50		16:48		18:03		18:00		18:00		18:55					
	Borde Basse	07:38																													



## JANVIER 2017

Samedi	7	20 H 30	LOTO	COMITE DES FETES	SAINT PAUL
Dimanche	8	14 H 30	LOTO	ADMR	SAINT-PAUL
Samedi	14	20H 30	LOTO	PIMPRENELLES	SAINT PAUL
Dimanche	15	20 H 30	LOTO	PAROISSE	SAINT PAUL
Dimanche	22	14 H 30	LOTO	FNACA	SAINT-PAUL
Samedi	28	20 H 30	LOTO	POMPIERS	SAINT PAUL
Dimanche	29	14 H 30	LOTO	GENERATION MOUVEMENT	VITERBE

## FEVRIER 2017

Samedi	4	20 H 30	LOTO	PETANQUE	DAMIATTE
Dimanche	5	14 H 30	LOTO	GENERATION MOUVEMENT	TEYSSODE
Samedi	11	21H00	LOTO	CHASSE	DAMIATTE
Dimanche	12	Journée	BOURSE	Société de Pêche	SAINT-PAUL
Dimanche	19	14 H 30 14 H 30 journée	LOTO LOTO Bourse COLLECTIONS	PETANQUE A.L.G.L.A ECOLE DE FOOT	VITERBE GUITALENS L'ALBAREDE SAINT-PAUL
Samedi	25	20 H 30	LOTO	BDSP	SAINT PAUL
Dimanche	26	14 H 30	LOTO	Anciens COMBATTANTS	SAINT PAUL

## MARS 2017

Samedi	4	21 H 00	THEATRE	Troupe des 2 rives	SAINT-PAUL
Dimanche	5	14 H 30 14 H 30	THEATRE LOTO	Troupe des 2 rives Foyer laïque Teyssode Viterbe	SAINT PAUL VITERBE
Samedi	11	21 H 00	LOTO	CHASSE	PRADES
Dimanche	12	14 H3 0	LOTO	POMPIERS	SAINT-PAUL
Dimanche	19	14 H 30	LOTO	Histoire et Culture du Pays d'Agout	SAINT PAUL
Samedi	25	20 H 30	LOTO	ECOLE DU FOOT	SAINT-PAUL
Dimanche	26	journée	BOURSE	PIMPRENELLES	SAINT PAUL

## AVRIL 2017

Dimanche	2	14 H 30	LOTO	CHASSE	DAMIATTE
Dimanche	9	14 H 30	LOTO	GENERATIONS MOUVEMENT	DAMITTE
Samedi	22	21 H 00	THEATRE	RIRE ET COMPAGNIE	SERVIES
Dimanche	23	14 H30	LOTO	Histoire et Culture du Pays d'Agout	SAINT-PAUL
Samedi	29	21 H 00	THEATRE	RIRE ET COMPAGNIE	SERVIES
Dimanche	30	14 H 30	LOTO	LES COCAGNOUS	SAINT-PAUL

## MAI 2016

Lundi	1	14 H 30	THE DANSANT	LES COCAGNOUS	SAINT-PAUL
Dimanche	7	journée	VIDE GRENIER		DAMIATTE
Dimanche	28	Journée 14 H 30	VIDE GRENIER LOTO	Histoire et Culture du Pays d'Agout	SERVIES SAINT-PAUL